



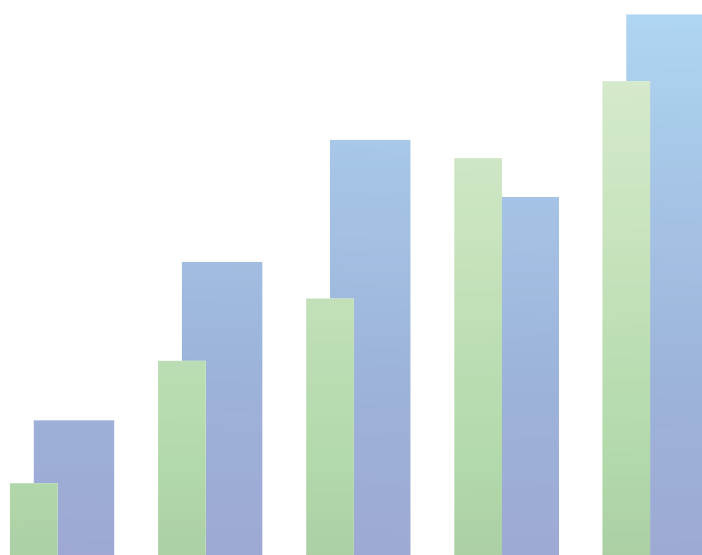
RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

Ministère de l'Economie et des Finances

**DOCUMENT DE PROGRAMMATION
BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME (DPBMT)**

2025 - 2027



Septembre 2024

Table des Matières

ABREVIATIONS ET ACRONYMES	5
RESUME ANALYTIQUE.....	6
Synthèse analytique du DPBMT 2025-2027	6
INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE I : CONTEXTE ET PERSPECTIVES POLITIQUES MACROECONOMIQUES.....	10
1. Contexte international.....	10
2. Contexte politique et économique national récent.....	11
2.1. Contexte politique national récent.....	11
2.1.1. Programmes Présidentiels	11
2.1.2. Mise en œuvre de la SCAPP	11
2.2. Contexte économique national récent.....	13
2.2.1. Evolution économique en 2021-2023.....	13
2.2.1.1. Produit Intérieur Brut.....	13
2.2.1.2. Inflation	14
2.2.1.3. Situation de la dette 2021-2023	15
A. Portefeuille de la dette publique totale à fin décembre 2023.....	15
2- Dette intérieure.....	17
3. Perspectives Politiques économiques nationales 2024-2027	17
3.1. Perspectives politiques	17
3.1.1. Programme présidentiel (MON AMBITION POUR LA PATRIE).....	17
3.1.2. Politique économique du gouvernement.....	17
3.1.3. Perspectives de la SCAPP	18
3.2. Prospectives économiques 2024-2027	20
3.2.1. Produit intérieur Brut.....	20
3.2.1.1. Secteur primaire :.....	21
3.2.1.2. Secteur secondaire	21
3.2.1.3. Secteur tertiaire	22
3.2.2. Inflation	22
3.2.3. Stratégie de la dette 2024-2026.....	22
A. Description des stratégies alternatives	23
CHAPITRE II : SITUATION D'EXECUTION BUDGETAIRE.....	24
1. Mobilisation des ressources 2021-2023	24
1.1. Ressources totales.....	24
1.1.1. Evolution des recettes fiscales 2021-2023.....	24
1.1.2. Evolution des recettes non fiscales	26
1.1.3. Evolution des dons	27

2.	Evolution des dépenses 2021-2023.....	27
2.1.	Dépenses courantes.....	28
2.1.1.	Traitements et salaires.....	28
2.1.2.	Dépenses d'acquisition de biens et services.....	28
2.1.3.	Subventions et autres transferts courants.....	29
2.1.4.	Autres charges budgétaires.....	29
2.2.	Dépenses d'investissement.....	29
3.	Exécution du budget en S1-2024 comparé à S1-2023.....	30
3.1.	Ressources budgétaires.....	30
3.2.	Dépenses et prêts nets (base paiement).....	32
3.3.	Solde budgétaire.....	32
CHAPITRE III : CADRAGE BUDGETAIRE 2025-2027.....		34
1.	Hypothèses du cadrage budgétaire.....	34
2.	Orientations de la politique budgétaire.....	35
2.1.	Cadre de politique budgétaire.....	35
A.	Politique fiscale :.....	36
B.	Administration fiscale :.....	36
2.2.	Cadre de politique de la dette 2024-2026.....	38
3.	Prévisions des ressources 2024-2027.....	39
3.1.	Ressources intérieures 2024-2027.....	39
3.2.	Ressources extérieures 2024-2027.....	41
4.	Prévisions des dépenses 2024-2027.....	41
4.1.	Evolution des dépenses totales.....	41
4.1.1.	Dépenses courantes.....	42
4.1.1.1.	Charges du Personnel.....	42
4.1.1.2.	Dépenses des biens et services.....	43
4.1.1.3.	Subventions et Transferts courants.....	43
4.1.1.4.	Intérêts de la dette.....	44
4.1.2.	Dépenses en capital.....	44
5.	Prévisions solde budgétaire.....	47
.5.1	Solde budgétaire.....	47
5.2.	Mode de financement.....	48
A-	Besoins de financement de l'État.....	48
B-	Ressources de financement de l'État.....	49
CHAPITRE IV : CDMT GLOBAL 2025-2027.....		50
1.	Comparaison en CDMT-g 2024-2026 et CDMT-g 2025-2027.....	50
1.1.	Evolution des agrégats.....	50

1.2. Enveloppes sectorielles (2025-2027) en MRU	51
ANNEXE 1. TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES (TOFE)	59

Liste des Tableaux

Tableau 1 encours de la dette intérieure 2022-2023	17
Tableau 2: Répartition des PIP financés sur le budget de l'Etat selon les leviers de la SCAPP	18
Tableau 3: Projection des projets financés par prêts et exécutés par l'administration centrale (BE-BA) selon les leviers de la SCAPP.....	19
Tableau 4: Evolution des recettes totales 2021-2023(milliards)	24
Tableau 5:Tableau des opérations financières de l'Etat Exécution du 1ier semestre des années 2023 et 2024 en MDS MRU	32
Tableau 6: Hypothèses macroéconomiques (2024-2027).....	34
Tableau 7 Evolution des recettes 2024-2027 en MDS MRU	39
Tableau 8 recettes extractives et recettes non-extractives en MDS MRU 2024-2027	40
Tableau 9: Enveloppes indicatives des ressources extérieurs au titre de 2024-2027	41
Tableau 10: Evolution des dépenses en MDS MRU (2024-2027).....	42
Tableau11: Ratios de la dette 2024-2027	44
Tableau 12:Répartition du budget des PIP (2025-2027) financés sur le budget de l'Etat	44
Tableau 13: Répartition du budget des PIP (2025-2027) financés sur des prêts.....	46
Tableau 14: Répartition du budget des PIP (2025-2027) financés sur des dons projets	46
Tableau 15: Ratios des dépenses en capital 2024-2027	47
Tableau 16: Solde budgétaires en mds MRU 2024-2027.....	47
Tableau 17: Tableau de Financement 2025-2027.....	49
Tableau 18: Comparaison entre CDMT 2024-2026 et CDMT 2025-2027 en MDS MRU	50

Liste des Figures

Figure 1:Evolution du PIB mondial en 2023, 2024 et 2025.....	10
Figure 2: Evolution du PIB national en 2021-2023	14
Figure 3: Taux d'inflation 2021-2023	15
Figure 4: Encours de la dette extérieure par type de créancier au 31/12/2023.....	16
Figure 5: Encours de la dette extérieure par tranche de taux d'intérêt.....	16
Figure 6:Evolution du PIB 2024-2027	21
Figure 7: Evolution du PIB nominal par secteur en million MRU	22
Figure 8: Evolution des recettes fiscales 2021-2023 en MDS MRU	26
Figure 9: Evolution des dépenses publiques 2021-2023 en MDS MRU	28
Figure 10: Evolution des agrégats des dépenses publiques 2021-2023 en MDS MRU.....	30
Figure 11: Evolution des recettes fiscales et PIB nominal	40
Figure 12: Principaux ratios de la masse salariale publique 2024-2027	42
Figure 13: Evolution des Biens et services 2024-2027 en MDS MRU	43
Figure 14: Evolution des Subventions et Transferts courants 2024-2027 en MDS MRU.....	44
Figure 15: Besoins de financement de l'Etat 2024-2027	48
Figure 16: Ressources de financement de l'Etat 2025-2027	49

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BIC	Bénéfice Industriel et Commercial
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CCI	Comité Consultatif d'Investissement
CDMT-g	Cadre de Dépense à Moyen Terme Global
CNSS	Caisse Nationale de la Sécurité Sociale
DDE	Direction de la Dette Extérieur
DPBMT	Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
FMI	Fonds Monétaire International
FNRH	Fonds national des revenus des hydrocarbures
GTA	Grand Tortue Ahmeyim
HCD	Haut Conseil de la Décentralisation
IBAPP	Impôt sur les Bénéfices d'Affaires des Personnes Physiques
IDA	Association Internationale de Développement
IRCM	Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers
ITS	Impôt sur les Traitements et Salaires
LFR	Loi des Finances Rectificative
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
NIF	Numéro d'Identification Fiscale
OMD	Organisation Mondiale des Douanes
OSC	Organisations des Sociétés Civiles
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'investissement public
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
ProPEP	Programme Prioritaire Elargi du Président
RSI	Régime Simplifié d'Imposition
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SDMT	Stratégie de la Dette à Moyen Terme
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière
TOF	Taxe sur les Opérations Financières
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TPS	Taxe sur le Prestation des Services
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UPF	Unité de politique fiscale

Synthèse analytique du DPBMT 2025-2027

1- Contexte macro-économique

Suite à une croissance modeste de 0,7% en 2021, en grande partie due aux répercussions de la pandémie de COVID-19, l'économie nationale a connu une reprise vigoureuse en 2022, avec un taux de croissance du PIB en volume de 6,8%. Ce rebond s'explique principalement par une relance des activités extractives et du secteur des services.

Cependant, en 2023, l'économie nationale a enregistré un taux de croissance de 6,5%. Ce léger ralentissement s'est caractérisé par la diminution du rythme de croissance des secteurs tertiaire et secondaire combinée à une baisse de la croissance du secteur primaire. La baisse observée au niveau du secteur primaire est principalement liée au repli des activités de pêche qui ont connu une chute importante de 14,2% en 2023.

Sur la période 2024-2027, la croissance devrait se situer à 5,4% en moyenne tirée principalement par l'activité extractive et la dynamique des secteurs tertiaire et primaire.

S'agissant de l'inflation, une nette augmentation a été observée en 2022, avec un taux de 9,6%, contre 3,6% en 2021, principalement à cause de la hausse des prix des denrées alimentaires et des hydrocarbures. Néanmoins, cette tendance inflationniste a commencé à se modérer, en enregistrant un taux de 5% pour 2023. Les projections suggèrent une poursuite du déclin, avec un taux de 3,1% prévu en 2024, puis une stabilisation à 4% d'ici 2027.

Hypothèses macroéconomiques	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Produit intérieur brut en volume (en %)	0,70%	6,80%	6,50%	5,40%	5,50%	5,20%	5,50%
Produit intérieur brut en valeur (en %)	8,30%	6,10%	10,10%	6,90%	7,70%	7,90%	9,30%
Consommation des ménages en valeur (en%)	8,30%	13,30%	7,40%	6,30%	9,10%	8,10%	10,10%
Importations en valeur (en%)	15,60%	36,50%	-6,00%	8,20%	5,20%	-1,80%	0,80%
Indice des prix à la consommation (en%)	3,60%	9,50%	8,00%	3,10%	4,00%	4,00%	4,00%

2- Contexte de l'exécution du budget

L'évolution des dépenses publiques entre 2021 et 2023 témoigne des efforts constants du Gouvernement visant à atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19 tout en mettant en œuvre les programmes présidentiels « TAAHOUDATY » et « ProPEP », ainsi que la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030. Dans ce cadre, une attention particulière a été portée à l'augmentation des dépenses sociales, notamment dans les secteurs de la protection sociale, de la santé, de l'éducation, ainsi qu'à des investissements conséquents dans les secteurs clés de la croissance, tels que l'accès aux services de base et les infrastructures.

Cette progression a été facilitée par une hausse des recettes publiques, reflet des efforts intensifiés en matière de mobilisation des ressources. Parallèlement, une maîtrise des

coûts liés à l'acquisition des biens et services a permis de concourir à la réalisation d'un solde budgétaire global moyen s'établissant à -1,1 % du PIB

Cette approche sera poursuivie et renforcée à travers l'exécution du programme électoral « Mon Ambition pour la Patrie » de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El GHAZOUANI, qui constitue le cadre d'orientation stratégique de la politique générale du gouvernement. Cette politique vise à édifier une économie résiliente et durable, à travers une transformation structurelle favorisant une croissance durable, génératrice de richesse et d'emplois, tout en garantissant une stricte discipline budgétaire et une soutenabilité à long terme des finances publiques.

3- Scénario de prévisions

Le scénario retenu dans ce document montre une augmentation légère mais progressive des recettes totales, passant de 104,36 milliards MRU en 2024 à 110,29 milliards MRU en 2027, principalement en raison de la hausse des recettes fiscales, qui progressent de 67,34 milliards MRU à 74,35 milliards MRU au cours de la même période. Cette progression représente une augmentation annuelle des recettes fiscales non extractives par rapport au PIB de 0,6 % d'ici 2027. En revanche, les recettes non fiscales ainsi que les dons affichent une tendance à la baisse.

Sur le plan des dépenses, une croissance régulière est également observée, avec une hausse des dépenses globales de 107,72 milliards MRU en 2024 à 111,88 milliards MRU en 2027. Les investissements publics, en particulier, connaîtront une augmentation significative, passant de 39,8 milliards MRU en 2024 à 49,91 milliards MRU en 2027, soit une évolution de 18,46 %. Cette forte augmentation des enveloppes consacrées aux investissements publics à partir de 2026 s'explique par le lancement prévu de nouveaux projets structurants, dont le financement, en partie, sera mobilisé à l'issue du Groupe consultatif programmé pour 2025.

Quant aux dépenses courantes, elles continueront de diminuer en proportion du PIB, passant de 15,8 % en 2024 à 11,7 % à l'horizon 2027.

Cette orientation stratégique vise à stimuler la croissance économique à moyen et long terme. Toutefois, certaines incertitudes subsistent quant à l'évolution des recettes, notamment fiscales, qui devraient connaître une augmentation de 10,41 % sur la période 2024-2027. Si cette progression escomptée ne se réalisait pas, elle pourrait limiter la capacité du gouvernement à financer ses dépenses sans alourdir davantage le déficit budgétaire. Par ailleurs, la baisse anticipée des transferts courants et des intérêts sur la dette publique pourrait ne pas se matérialiser dans un contexte de volatilité économique mondiale, compromettant ainsi l'équilibre budgétaire.

Afin de faire face aux éventuels vents contraires à notre scénario de base, un solde budgétaire soutenable a été projeté, avec un déficit de -0,4 % du PIB sur la période, tandis que le solde primaire non extractif, incluant les dons, serait contenu entre -3,37 % du PIB en 2024 et -3,22 % du PIB d'ici 2027. Ces prévisions offrent une marge de manœuvre pour ajuster les dépenses sans compromettre la stabilité macroéconomique de notre pays.

<i>(en Mds MRU)</i>	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières)	76,34	88,18	88,72	104,36	104,65	108,36	110,29
Recettes fiscales	44,16	49,49	53,01	67,34	67,01	70,48	74,35
Recettes non fiscales	20,87	30,01	26,39	27,36	26,23	25,98	25,95
Dons	7,49	6,35	6,59	7,59	8,80	8,00	6,09
Recettes pétrolières	1,37	2,24	2,36	2,08	2,60	3,90	3,90
Dépenses publiques	68,80	100,80	96,72	107,72	106,19	109,12	111,88
Salaires et traitements	18,48	21,07	24,94	25,81	26,13	26,78	28,25
Biens et services	9,35	12,15	10,87	12,17	10,82	10,78	10,63
Transferts courants	8,97	20,57	16,37	15,61	13,61	11,00	10,89
Intérêts sur la dette publique	2,80	2,98	3,70	4,14	4,13	3,90	3,73
Investissements	25,88	40,74	33,14	42,14	43,00	47,74	49,91
Autres dépenses	3,33	3,29	7,68	7,85	8,50	8,92	8,46
Solde global; dons compris (déficit -)	7,54	-12,62	-8,00	-3,36	-1,54	-0,75	-1,59

4- Risques budgétaires et mesures d'atténuation

Les incertitudes qui pèsent sur les croissances au niveau mondial et national sont à présent équilibrées. Le scénario macroéconomique et budgétaire présenté dans ce document est fortement sensible à diverses variables externes, notamment l'évolution des prix des matières premières - en particulier le minerai de fer et les produits alimentaires - sur le marché mondial, ainsi qu'au climat de sécurité dans la zone du Sahel. À cela s'ajoutent les risques associés aux catastrophes naturelles, avec des préoccupations spécifiques concernant les inondations et la sécheresse.

Ce scénario prévoit une stabilisation des prix des matières premières et des taux d'inflation à l'horizon 2027. Toutefois, des événements imprévus pourraient émaner du ralentissement économique de nos partenaires commerciaux, particulièrement de la Chine, qui est le principal client de notre pays et une source essentielle de demande mondiale pour les matières premières. Un tel ralentissement pourrait compromettre les hypothèses économiques et budgétaires sur lesquelles repose ce scénario.

Face à ces incertitudes, des mesures visant à contrôler les dépenses de fonctionnement restent un pilier fondamental de la politique budgétaire adoptée, avec l'objectif de réorienter les marges budgétaires générées vers des investissements productifs ainsi que la diversification des ressources de financement. Cette stratégie vise à assurer une gestion responsable des ressources publiques et la mobilisation des ressources concessionnelles tout en maintenant la capacité de l'État à financer des projets stratégiques, stimulant la croissance économique et le développement. Le maintien d'une discipline budgétaire stricte et l'adoption de politiques axées sur la résilience devraient, dans ce contexte, permettre de renforcer la stabilité économique et de favoriser une croissance plus inclusive et durable à l'horizon 2027.

Afin de remédier les risques liés aux catastrophes naturelles (inondations et sécheresse), un projet d'assainissement de la ville de Nouakchott débutera avant la fin de l'année. De plus, l'opération d'ensemencement des nuages, visant à améliorer les précipitations, a été réalisée durant la saison de l'automne de cette année.

INTRODUCTION

Le Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT) définit la trajectoire des finances publiques de notre pays pour la période 2021-2027, conformément aux dispositions de la Loi Organique Relative aux Lois de Finances (LOLF) de 2018. Ce cadre pluriannuel s'inscrit dans une démarche budgétaire orientée vers la performance de l'action publique, renforçant la transparence et l'efficacité de la gestion des ressources publiques. La présente édition du DPBMT intègre l'exécution du cadre macroéconomique pour les années 2021, 2022 et 2023, tout en formulant des prévisions précises pour la période 2024 à 2027.

Conformément aux orientations de la LOLF de 2018, le DPBMT repose sur une approche intégrée de budgétisation et de programmation pluriannuelle. Il s'attache à garantir une plus grande cohérence entre les objectifs stratégiques du gouvernement et les moyens budgétaires mis en œuvre pour les atteindre. Ce document, établi sur la période (2021-2027), présente une rétrospective des évolutions récentes des principaux agrégats macroéconomiques et budgétaires et prospectives de ces agrégats. Il vise ainsi à consolider la discipline budgétaire, à renforcer la soutenabilité des finances publiques, et à améliorer l'allocation intersectorielle des ressources publiques.

La politique budgétaire du gouvernement à moyen terme, formalisée dans ce document, est un pilier essentiel de l'exécution du programme électoral de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, intitulé « Mon Ambition pour la Patrie ». Ce programme, porteur d'une vision de transformation structurelle de l'économie nationale, repose sur une croissance inclusive et éco-durable, génératrice d'emplois et de richesses. Le DPBMT contribue ainsi à l'alignement des budgets de l'État avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030, consolidant la cohérence entre les priorités du développement économique et social du pays et les ressources financières mobilisées.

Le DPBMT s'articule autour de deux composantes clés :

1. Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) : Ce cadre présente les objectifs fixés pour les principaux agrégats macroéconomiques et budgétaires, en retraçant leur évolution future sur une période de trois ans (2025-2027). Il inclut la projection des agrégats macroéconomiques principaux, la projection des recettes et dépenses publiques, avec une attention particulière portée aux investissements publics, au solde budgétaire, au financement du déficit, au niveau de l'endettement, ainsi qu'à la masse salariale et au service de la dette. Ces éléments sont analysés en pourcentage du PIB, des recettes fiscales, des exportations, et des dépenses publiques, en tenant compte des spécificités des industries extractives.
2. Le Cadre des Dépenses à Moyen Terme Global (CDMT-g): En s'appuyant sur les projections du CBMT, le CDMT-g détermine les enveloppes budgétaires et leur répartition entre les différents ministères et institutions de l'État sur la période 2025, 2026 et 2027. Il expose les réformes prévues ainsi que les changements structurels qui influenceront les dépenses publiques, tout en évaluant leurs impacts attendus sur la trajectoire des finances publiques.

Le DPBMT 2025-2027, élaboré en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, constitue un levier fondamental de la réforme budgétaire.

CHAPITRE I : CONTEXTE ET PERSPECTIVES POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES

1. Contexte international

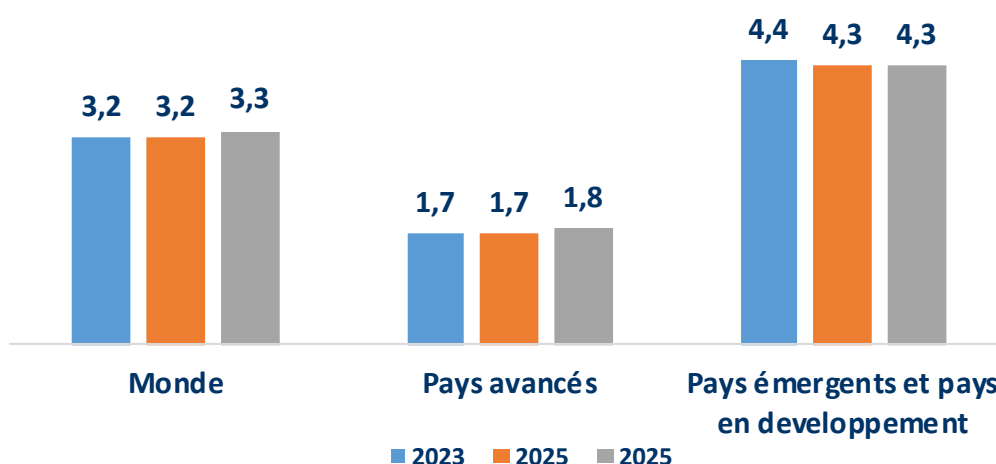
La mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale du FMI en juillet 2024 met en évidence une économie mondiale résiliente, bien que confrontée à une désinflation plus lente et à une incertitude croissante en matière de politiques économiques. La croissance mondiale est projetée à 3,2 % en 2024 et 3,3% en 2025, mais cette reprise reste inégale selon les régions et les secteurs, certains affichant une reprise vigoureuse, tandis que d'autres font face à un ralentissement.

Dans les économies avancées, la croissance devrait s'établir autour de 1,7 %, malgré des contraintes budgétaires et une demande intérieure modérée. À l'inverse, les économies émergentes et en développement devraient enregistrer une croissance de 4,3 %, soutenue par une reprise de la demande intérieure et un regain des exportations, bien que ces économies soient confrontées à des défis tels que l'instabilité politique et des niveaux élevés d'endettement.

L'inflation demeure un défi majeur, particulièrement en ce qui concerne l'inflation des services, ce qui entrave les progrès vers une désinflation globale et complique la normalisation des politiques monétaires. Le taux d'inflation mondial devrait atteindre 5,9 % en 2024, avec une inflation dans les économies avancées projetée à 2,7 %, encore au-dessus des cibles de nombreuses banques centrales. Dans les économies émergentes et en développement, l'inflation devrait se maintenir à 8,2 %, alimentée par les fluctuations des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, ainsi que par la dépréciation de certaines monnaies locales.

Enfin, la croissance du commerce mondial devrait s'accélérer pour atteindre environ 3,25 % en 2024, après une quasi-stagnation en 2023.

Figure 1: Evolution du PIB mondial en 2023, 2024 et 2025



Source : Fonds Monétaire International, Perspectives de l'économie mondiale (Juillet 2024)

2. Contexte politique et économique national récent

2.1. Contexte politique national récent

2.1.1. Programmes Présidentiels

Le programme national de relance économique, lancé en 2020 comme principal outil d'accélération de la mise en œuvre du Programme présidentiel « Taahoudaty » pour une durée triennale, à savoir le Programme Prioritaire Élargi du Président de la République (ProPEP), en synergie avec des politiques macroéconomiques rigoureuses et une gestion efficiente des finances publiques, a conféré à notre économie une résilience remarquable, générant des résultats fort encourageants.

Le ProPEP, programme phare de relance économique post-Covid-19, avait pour ambition d'accélérer la réalisation d'objectifs stratégiques d'envergure malgré les défis économiques et sociaux de l'époque. Ce programme a incarné un modèle de développement inclusif, soucieux. Parmi ses objectifs majeurs figuraient la stimulation de la croissance économique, la promotion de l'emploi, le renforcement de l'autosuffisance alimentaire nationale et l'amélioration substantielle des services sociaux offerts aux citoyens. Il venait en outre en complément et prolongement du Plan National de Riposte au COVID-19.

Lancé le 2 septembre 2020 par Son Excellence Monsieur Mohamed OULD CHEIKH EL GHAZOUANI, Président de la République, le ProPEP s'étendait sur une période de 30 mois et disposait d'une enveloppe financière de 25,3 milliards MRU. Sa mise en œuvre a mobilisé dix-huit ministères, départements et agences d'État, autour de six axes de développement, et a permis le lancement de 114 projets distincts.

En dépit des contraintes imposées par la pandémie de la COVID-19, ainsi que des difficultés techniques et financières rencontrées, le ProPEP s'est distingué par un taux d'exécution satisfaisant. De manière globale, la vision « Taahoudaty » mise en œuvre partiellement à travers le programme ProPEP a permis de concrétiser les principaux objectifs fixés, contribuant ainsi à une amélioration tangible des indicateurs économiques et sociaux, preuve de l'impact positif du programme sur l'économie nationale et la qualité de vie des populations.

2.1.2. Mise en œuvre de la SCAPP

Levier stratégique 1 : Promotion d'une croissance économique forte, durable et inclusive

Le premier levier stratégique de la SCAPP vise à assurer une croissance économique forte, durable et inclusive, à travers :

- L'émergence et le renforcement des secteurs créateurs de richesses et d'emplois pouvant promouvoir l'inclusion sociale et répondre à la demande interne, notamment à travers l'initiative privée et l'innovation ;
- Le développement durable et la protection de l'environnement ;
- La mise en place des infrastructures nécessaires à cette croissance de l'économie.

Les actions entreprises dans le cadre du premier levier stratégique de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) ont visé à assurer une croissance économique forte, durable et inclusive. Cela a été réalisé à travers la promotion d'une croissance diversifiée, en prenant en compte la préservation des différentes dimensions de l'environnement et la réduction des risques, ainsi qu'un renforcement notable des infrastructures de soutien à la croissance économique.

Il est à noter une évolution favorable des secteurs de l'élevage et des industries extractives vers l'atteinte des objectifs fixés à long terme. De plus, dans le domaine des hydrocarbures, le Schéma Directeur du Gaz (Gaz Master Plan) a été élaboré, et l'état d'avancement du développement du champ gazier Grand Tortue Ahmeyim (GTA) avoisine actuellement 100 %.

Les efforts dans le secteur agricole ont permis d'atteindre un niveau de production couvrant 89 % des besoins en riz, contre 82 % en 2019, et 35 % des besoins en céréales traditionnelles, contre 32 % en 2019. En revanche, le niveau atteint en 2022 par les captures de pêche et les débarquements, ainsi que l'emploi direct dans ce secteur, suggèrent qu'il est improbable d'atteindre les objectifs prévus.

Concernant le tourisme, l'objectif fixé pour 2025 est d'accueillir 15 000 touristes, alors que seuls 4 600 ont visité la Mauritanie en 2022, soit moins d'un tiers de la cible. En matière d'infrastructures de soutien à la croissance, le bilan de la mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP révèle un degré d'efficacité appréciable dans l'exécution des activités programmées, matérialisé notamment par des réalisations phares.

Levier stratégique 2 : Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base

Le deuxième levier stratégique des efforts gouvernementaux et de ses partenaires a été orienté vers le développement du capital humain, en améliorant la qualité et l'accès à l'éducation, à la santé et aux autres services sociaux de base, ainsi qu'en renforçant la protection sociale. En 2022, la réforme du système éducatif est entrée en vigueur, garantissant l'accès pour tous à une éducation de qualité et équitable à tous les niveaux d'enseignement. La loi d'orientation de l'éducation nationale a été ratifiée, et des institutions comme le Haut Conseil de l'Éducation et l'Institut pour la promotion et l'enseignement des langues nationales ont été créées. De plus, des stratégies de recherche et d'innovation, ainsi que de l'enseignement supérieur, ont été adoptées, et des concertations entre les acteurs de la formation professionnelle et les opérateurs économiques ont été organisées pour aligner les programmes de formation sur la demande du marché du travail.

Dans le secteur de la santé, le Gouvernement a adopté plusieurs initiatives, notamment le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2022-2030, la Politique Nationale Pharmaceutique (PNP), et des décrets pour la création du Conseil National du Don de sang et de la transplantation d'organes, ainsi que la mise en place de l'assurance maladie volontaire pour le secteur informel. Les activités se sont concentrées sur cinq domaines : renforcement de la gouvernance, rapprochement des services aux populations vulnérables, mise en place d'infrastructures et de plateaux techniques, accès à des médicaments de qualité, et gestion des ressources humaines. Par ailleurs, la protection sociale a inclus le soutien aux malades indigents, aux personnes handicapées, et le financement de micro-projets collectifs, avec des programmes comme CHEYLA, ALBARKA et DARI visant à fournir des services de base, à promouvoir l'inclusion économique et à améliorer l'habitat. Des initiatives pour la sécurité alimentaire ont également été menées,

telles que la distribution gratuite de vivres, les transferts monétaires et l'appui au pouvoir d'achat pour de nombreux ménages.

Levier stratégique 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions

Le troisième levier stratégique vise à renforcer les diverses dimensions de la gouvernance en Mauritanie, en établissant un cadre institutionnel harmonieux pour stimuler le développement socioéconomique. Dans le domaine de la gouvernance politique, des efforts notables ont conduit à un apaisement du climat politique et au renforcement des institutions, notamment à travers le soutien aux forces de défense et de sécurité et la gestion efficace des migrants et réfugiés. L'administration territoriale a été modernisée pour se rapprocher des citoyens et améliorer la qualité de ses services, soutenue par des projets de décentralisation et le Haut Conseil de la Décentralisation (HCD). Des avancées significatives ont été réalisées en matière de droits humains avec l'élaboration de divers plans et stratégies nationales, ainsi que dans le secteur de la justice par la modernisation du cadre législatif et la promotion de l'accès à la justice.

En parallèle, le renforcement de la société civile s'est concrétisé par la consolidation de la liberté d'association et l'amélioration du cadre juridique pour les OSC. Dans le domaine médiatique, les recommandations de la Commission de réforme de la presse ont été mises en œuvre. Bien que les mécanismes de planification et de coordination des politiques publiques soient encore à perfectionner, un suivi rapproché des projets a permis d'améliorer leur exécution. Concernant les finances publiques, malgré une stagnation de la proportion du budget financé par les impôts nationaux, la baisse du service de la dette est notable. L'inclusion financière a progressé avec une hausse significative des comptes bancaires, bien que le maillage des succursales de banques commerciales reste insuffisant. Enfin, des avancées dans le Système Statistique National témoignent d'une amélioration, tandis que la transition numérique et l'ouverture des données nécessitent encore des mesures concrètes pour atteindre les objectifs fixés pour 2025.

2.2. Contexte économique national récent

2.2.1. Evolution économique en 2021-2023

2.2.1.1. Produit Intérieur Brut

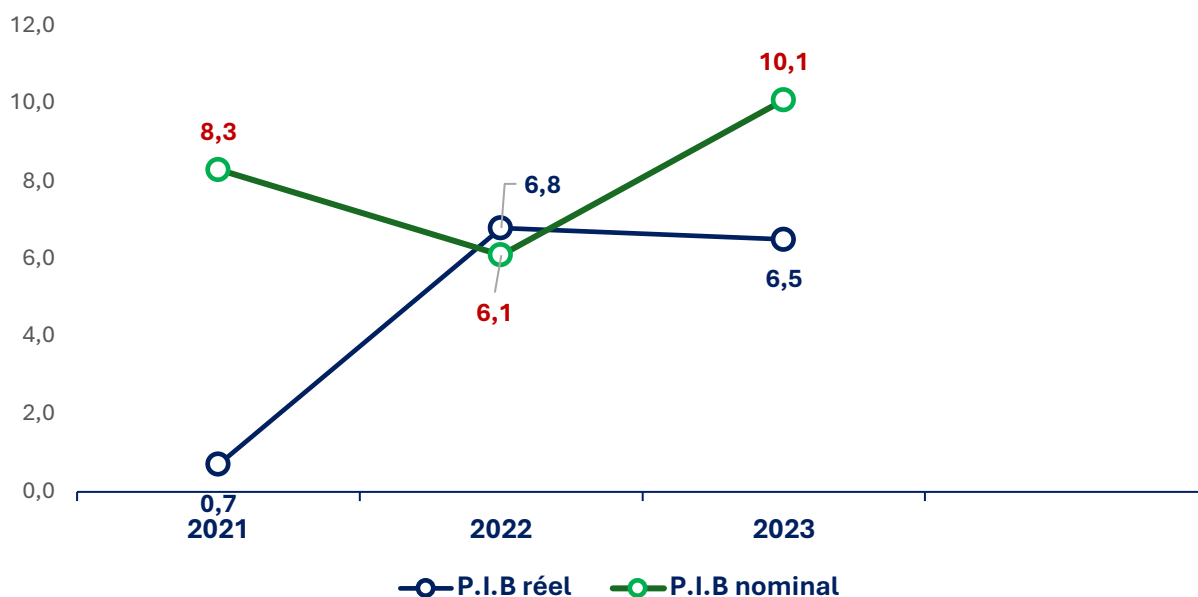
Après une croissance modeste de 0,7 % en 2021, due aux impacts de la pandémie de COVID-19, l'économie nationale a rebondi fortement en 2022, avec un taux de croissance du PIB de 6,8 %. Cette reprise a été stimulée par la relance des activités extractives et du secteur des services. Toutefois, en 2023, la croissance économique a légèrement ralenti, avec un taux de 6,5 %, en raison du ralentissement des secteurs tertiaire et secondaire, ainsi que de la baisse du secteur primaire. Cette dernière a été principalement marquée par une chute significative des activités de pêche, enregistrant un recul de 14,2 % en 2023.

À l'échelle sectorielle :

Après une baisse de -2.4% en 2021, le secteur primaire a connu une baisse notable de sa croissance, passant de 8,7 % en 2022 à -1 % en 2023. Cette baisse de performance s'explique principalement par une chute significative des activités de pêche, dont la croissance est passée de 4,2 % en 2022 à -14,2 % en 2023. En effet, le Département des pêches a mis en place de nouvelles mesures pour mieux gérer les ressources, incluant la

limitation des quantités capturées pour certaines pêcheries et le zonage destiné à définir des zones spécifiques pour la pêche pélagique. Ces mesures ont entraîné une réduction globale des captures de 20,9 % et une baisse de 23 % des captures de pélagiques régime national. Le secteur secondaire, après une chute vertigineuse en 2021 d'un taux de de -11,5%, a connu un ralentissement en 2023, passant de 12,5% en 2022 pour se situer à 5,8% en 2023. Cette décélération du rythme de croissance du secteur secondaire est imputable aux activités manufacturières passant de 8,2% en 2022 à -1,3% en 2023 sous l'effet de la baisse drastique des activités des industries de transformation des produits de la pêche (farine et huile de poisson) qui ont connu une baisse de 11,1% en 2023. Par ailleurs, le secteur tertiaire, au même titre que le secteur secondaire a enregistré un ralentissement de sa croissance qui passe de 11% en 2021 à 8% en 2022 et à 5,8% en 2023. Cette tendance se caractérise par une baisse du transport (-0,3%) et du commerce (-1,8%), tandis que les services d'information et de communication ainsi que les autres services ont continué à croître respectivement de 6,3% et 12,5%

Figure 2: Evolution du PIB national en 2021-2023



Source : Note de l'ANSAD 2023/Août 2024

2.2.1.2. Inflation

Les taux d'inflation sont fortement influencés par des facteurs externes tels que des événements mondiaux et des crises. L'analyse de ces taux sur la période 2021-2023 prend en compte le contexte international, y compris la pandémie de COVID-19 en 2021 et le conflit russo-ukrainien en 2022 et 2023.

- Glissement annuel :

En 2021, le glissement annuel de 5,7 % s'expliquait par les répercussions persistantes de la pandémie de COVID-19. Les confinements, les restrictions de voyage et les fermetures d'entreprises ont eu un impact significatif sur les économies du monde entier. Ces perturbations ont entraîné des problèmes d'approvisionnement, une réduction de la production et des augmentations de prix, contribuant à une hausse de l'inflation.

En 2022, le taux de glissement annuel a plus que doublé pour atteindre 11,0 %. Cela peut s'expliquer par le début du conflit russo-ukrainien, qui a considérablement perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales, notamment dans le secteur de l'énergie et des matières premières alimentaires. L'Ukraine et la Russie sont d'importants fournisseurs de céréales et d'autres matières premières, et le conflit a créé des pénuries et des hausses de prix.

En 2023, le taux de glissement annuel a chuté à 1,6 %. Cela pourrait indiquer un certain rétablissement de l'offre mondiale ou une stabilisation des marchés. La réduction du taux pourrait également être due aux efforts des gouvernements et des banques centrales pour maîtriser l'inflation grâce à des politiques monétaires plus strictes.

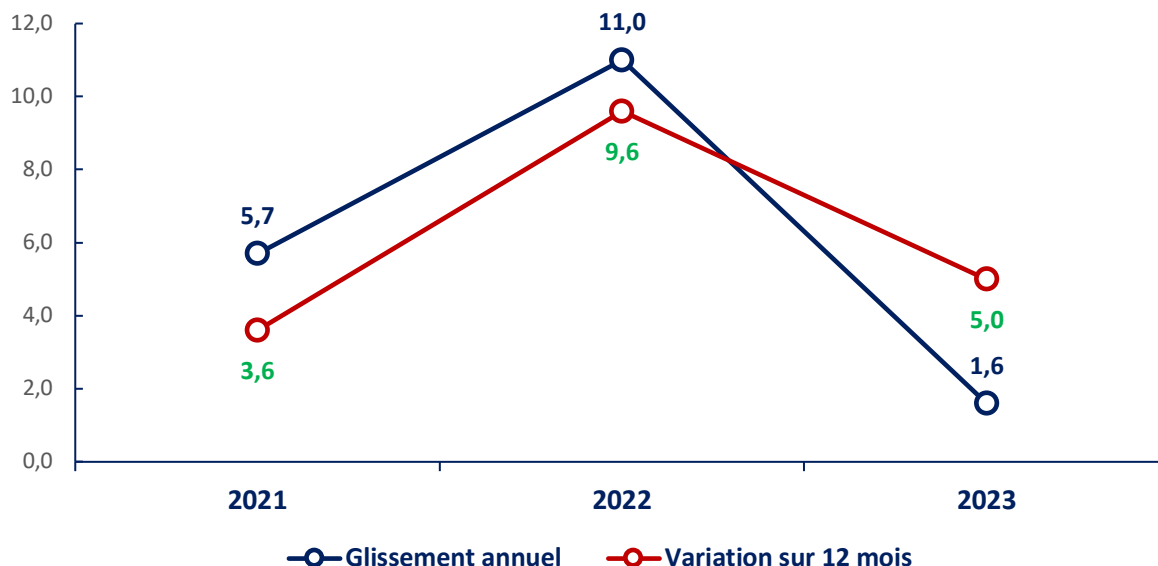
- Variation sur 12 mois :

En 2021, la variation sur 12 mois de 3,6 % reflète une reprise après les perturbations initiales causées par la pandémie.

En 2022, la variation sur 12 mois a grimpé à 9,6 %, reflétant les effets directs du conflit russo-ukrainien. La hausse des coûts de l'énergie, des aliments et d'autres matières premières a amplifié les pressions inflationnistes.

En 2023, la variation sur 12 mois a baissé à 5,0 %. Cela pourrait indiquer une atténuation des perturbations dues au conflit ou des mesures efficaces visant à stabiliser les marchés. Cependant, le taux reste élevé par rapport à 2021, suggérant que l'inflation reste un problème à long terme.

Figure 3: Taux d'inflation 2021-2023



2.2.1.3. Situation de la dette 2021-2023

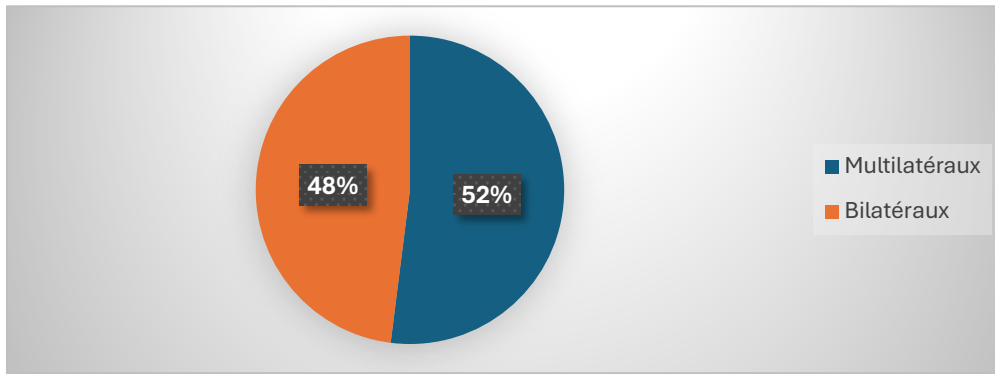
A. Portefeuille de la dette publique totale à fin décembre 2023

La dette publique totale au 31 décembre 2023 est de 191 736,14 millions de MRU, composé de 86,95% de dette extérieure et de 13,05% de dette intérieure.

1- Dette extérieure

Figure 4: Encours de la dette extérieure par type de créancier au 31/12/2023

Au 31



décembre 2023, l'encours de la dette extérieure de la Mauritanie s'élève à 166 719,52 millions de MRU, soit 86,95% du total de la dette. Il se subdivise en 58% de dette envers les créanciers multilatéraux, 42% de créanciers bilatéraux.

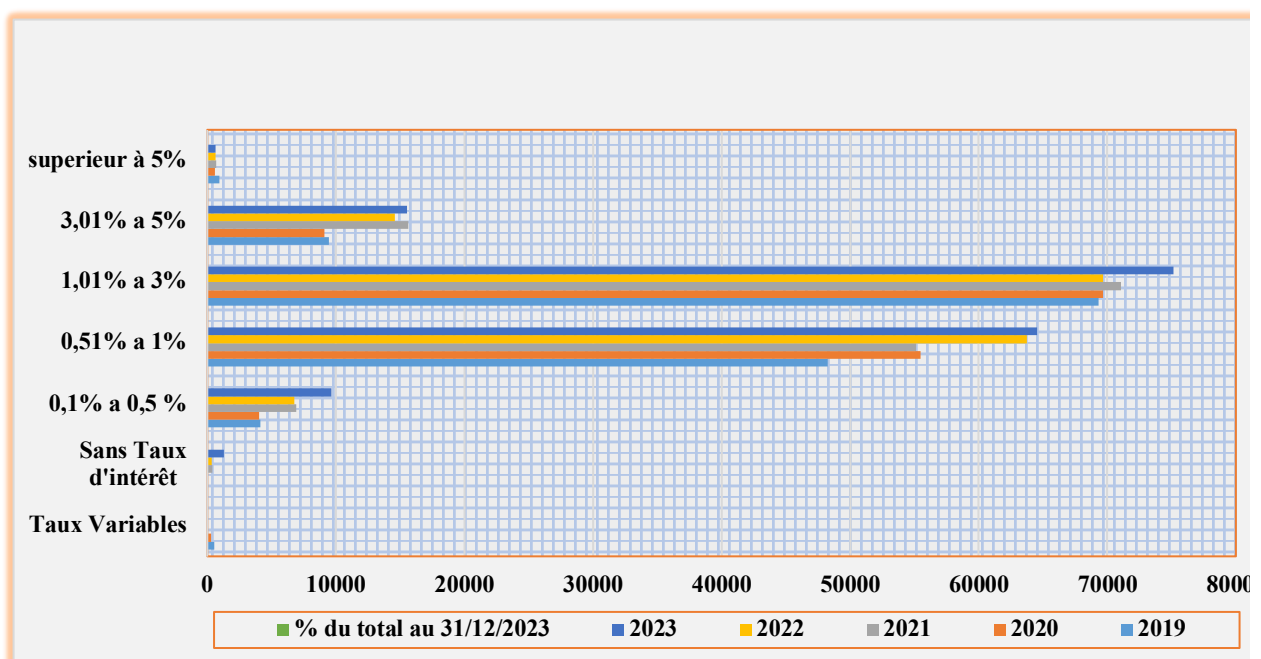
La structure de la dette en devises est fortement dominée par le dollar américain et les monnaies qui s'y rattachent.

Par rapport à l'encours total, le portefeuille de la Mauritanie a une exposition significative aux risques de taux de change d'environ 85,3% tiré par le dollar américain.

Généralement, la dette extérieure en majorité concessionnelle est contractée à des taux fixe. Par conséquent, le risque de refinancement qui pourrait résulter des échéances arrivées à terme reste modéré. En effet, les échéances de la dette venant à maturité en 2023 ne représentent qu'environ 6,7% de la dette extérieure.

L'encours de la dette publique extérieure est largement inclus entre le segment de taux d'intérêt (0,51% à 3%)

Figure 5: Encours de la dette extérieure par tranche de taux d'intérêt



2- Dette intérieure

L'encours de la dette intérieure s'élève à 25 016,62 millions MRU au 31 décembre 2023. La dette intérieure totalement libellée en monnaie locale, se subdivise en deux composantes : les Bons du Trésor (30%) et la dette envers la BCM (70%).

Cependant, avec 27,8 % du total de la dette intérieure venant à maturité en 2023, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque de refinancement est significatif pour cette catégorie de dette. Ces risques sont exacerbés par le caractère quasi embryonnaire du marché domestique.

Tableau 1 encours de la dette intérieure 2022-2023

Dette publique Intérieure		2022	2023
Bons du Trésor	Encours (en milliards de MRU)	5,764	8,779
Créance BCM	Encours (en milliards de MRU)	16,2376	16,23762

3. Perspectives Politiques économiques nationales 2024-2027

3.1. Perspectives politiques

3.1.1. Programme présidentiel (MON AMBITION POUR LA PATRIE)

L'élaboration du Document de Programmation Budgétaire Pluriannuelle à Moyen Terme (DPBMT) 2025-2027 se situe dans un contexte national particulier, marqué par le début du second mandat de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El GHAZOUANI. Ce document constitue la vision à court terme de l'exécution financière du programme présidentiel « Mon Ambition pour la Patrie », structuré autour de cinq axes stratégiques :

- Un État de droit solide et une gouvernance renouvelée ;
- Une économie performante, résiliente et éco-durable et sur le chemin de l'émergence ;
- Le développement du capital humain, en particulier de la Jeunesse, comme fer de lance de la Mauritanie de demain ;
- L'inclusion sociale, comme gage de cohésion et d'unité ;
- Un État sûr, capable de faire face aux aléas géopolitiques et acteur majeur de paix et de stabilité.

3.1.2. Politique économique du gouvernement

La politique générale du gouvernement, présentée dans le deuxième axe, vise à bâtir une économie performante et éco-durable à travers une transformation structurelle permettant une croissance durable, générant richesse et emploi. Le gouvernement s'engage à libérer l'économie par des réformes structurelles, encourager l'investissement et appuyer le secteur privé. Il développera les infrastructures nécessaires pour soutenir la production, notamment dans les secteurs agricoles, miniers, énergétiques et industriels, tout en veillant à la durabilité environnementale. La souveraineté alimentaire, l'augmentation de la productivité dans l'élevage, la pêche durable et la diversification énergétique, avec un accent particulier sur l'hydrogène vert, sont des priorités. Le gouvernement mettra en œuvre des réformes fiscales, foncières et bancaires pour améliorer le climat des affaires et renforcer le potentiel du secteur privé. La

modernisation des infrastructures de transport, d'énergie, de ports et de télécommunications est essentielle pour relier le pays aux marchés extérieurs et faciliter le commerce. Les industries de transformation, en particulier celles des secteurs miniers, agricoles et énergétiques, seront promues pour maximiser la valeur ajoutée et réduire la dépendance aux importations, tout en renforçant la formation et les compétences dans ces domaines. Le gouvernement s'engage également à promouvoir le tourisme, en surmontant les défis auxquels le secteur est confronté, en collaboration avec les acteurs du domaine.

3.1.3. Perspectives de la SCAPP

A- Perspectives de financement des piliers la SCAPP (2025-2027)

A-1: Financement sur le budget de l'Etat

Tableau 2: Répartition des PIP financés sur le budget de l'Etat selon les leviers de la SCAPP

en million MRU				
Code Levier SCAPP	Levier SCAPP	Programmation 2025	Programmation 2026	Programmation 2027
1	PROMOUVOIR UNE CROISSANCE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE	12 127,48	11 873,44	11 835,51
2	DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN ET L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	12 543,28	13 217,87	13 711,69
3	RENFORCER LA GOUVERNANCE DANS TOUTES SES DIMENSIONS	6 839,10	6 749,26	6 452,88
Total général		31 509,86	31 840,57	32 000,08

Pour le levier visant à promouvoir une croissance forte, durable et inclusive, les montants alloués sont relativement stables sur les trois années. En 2025, la programmation budgétaire est de 12 127,48 millions MRU, légèrement diminuée à 11 873,44 millions MRU en 2026, avant de baisser marginalement à 11 835,51 millions MRU en 2027. Cette légère diminution indique une optimisation des investissements et une réallocation des fonds vers d'autres priorités stratégiques, tout en maintenant un niveau de financement substantiel pour soutenir une croissance inclusive et durable.

En ce qui concerne le levier ayant trait au développement du capital humain et l'accès aux services sociaux de base, il relève une tendance à la hausse, montrant une priorité croissante accordée au développement du capital humain et à l'accès aux services sociaux de base. En 2025, le budget alloué serait de 12 543,28 millions MRU, augmentant à 13 217,87 millions MRU en 2026, pour atteindre 13 711,69 millions MRU en 2027. Cette augmentation soutenue sur les trois années reflète un engagement continu et renforcé envers l'amélioration des conditions de vie, de l'éducation, de la santé et d'autres services sociaux fondamentaux, essentiels pour un développement humain durable.

Les fonds alloués au levier relatif au renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions montrent une légère diminution au fil des ans. En 2025, la programmation budgétaire est de 6 839,10 millions MRU, passant à 6 749,26 millions MRU en 2026, et diminuant encore à 6 452,88 millions MRU en 2027. Cette réduction reflète des gains d'efficacité dans les programmes de gouvernance permettant une réorientation des fonds

vers d'autres secteurs prioritaires tout en maintenant un niveau d'investissement significatif pour assurer une gouvernance efficace et transparente.

A-2 : Financement sur les prêts

L'enveloppe programmée pour le financement extérieur (prêts et dons) destinée à l'Administration Centrale, au titre des exercices 2025-2027, est répartie globalement comme suit :

Année	2025	2026	2027
Montant en millions MRU	11.486	15.896	17.913

La répartition de la partie déjà acquise de ce financement extérieur pour 2025-2027 est projetée comme suit :

Année	2025	2026	2027
Montant des prêts en millions MRU	4.215	5.506	6.100
Montant des dons en millions MRU	7.271	4.640	4.468

A partir de 2026, on projette de commencer la mise en œuvre de nouveaux projets structurants dont le financement en partie sera mobilisé à l'issue du Groupe consultatif prévu en 2025. L'enveloppe estimée de ce financement (prêts et dons) constitue le gap des projections en 2026 et 2027.

Tableau 3: Projection des projets financés par prêts et exécutés par l'administration centrale (BE-BA) selon les leviers de la SCAPP

en million MRU				
Code Levier SCAPP	Levier SCAPP	Programmation 2025	Programmation 2026	Programmation 2027
1	PROMOUVOIR UNE CROISSANCE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE	2 065,31	4 968,72	6 401,00
2	DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN ET L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	1 880,45	3 530,40	5 563,50
3	RENFORCER LA GOUVERNANCE DANS TOUTES SES DIMENSIONS	270,00	706,00	1 166,00
Total général		4 215,76	9 205,12	13 130,50

Les fonds alloués au levier pour promouvoir une croissance forte, durable et inclusive montrent une augmentation constante sur les trois années à venir. En 2025, les prêts alloués s'élèvent à 2 065,31 millions MRU, augmentant à 4 968,62 millions MRU en 2026, et atteignant 6 401 millions MRU en 2027. Cette tendance à la hausse reflète un engagement stratégique à soutenir une croissance économique solide et durable grâce à des investissements financés par des prêts. L'augmentation des prêts indique un effort pour accélérer le développement économique, en misant sur des projets qui peuvent potentiellement générer des retours sur investissement élevés.

Pour ce levier développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base, les prêts montrent une évolution intéressante. En passant de 1 880,45 millions MRU en 2025, à 3 530,40 millions MRU en 2026, avant d'atteindre 5 563,50 millions MRU en 2027. Cette augmentation significative matérialise une stratégie visant à renforcer massivement le capital humain et à améliorer l'accès aux services sociaux de base. Il s'agit d'un investissement stratégique pour améliorer les conditions de vie et renforcer les bases d'un développement humain durable.

Les prêts alloués au renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions montrent une augmentation marquée. En 2026, ils s'élèveront à un montant de 706 millions MRU, au lieu de 270 millions MRU prévu en 2025, et atteignant 1 166 millions MRU en 2027. L'augmentation des prêts dans ce secteur reflète la reconnaissance de l'importance d'une gouvernance renforcée pour assurer un développement durable et inclusif.

3.2. Prospectives économiques 2024-2027

La politique économique du gouvernement sera axée sur le renforcement de la stabilité macroéconomique et sur l'accroissement de la résilience aux chocs exogènes. Pour atteindre cet objectif, des efforts seront entrepris pour augmenter les investissements dans les infrastructures et les dépenses sociales, en mettant particulièrement l'accent sur l'éducation, la santé, l'emploi et la protection sociale. Ces mesures visent à renforcer le capital humain, tout en consolidant le cadre de politique économique grâce à une gouvernance renforcée, une plus grande transparence, et un environnement des affaires plus favorable.

En parallèle, des mesures spécifiques seront mises en place pour gérer la dette publique. L'objectif principal est de répondre aux besoins de financement de l'État à moindre coût et à moindre risque, tout en garantissant la viabilité de la dette à long terme.

3.2.1. Produit intérieur Brut

La croissance du PIB réel devrait se situer à 5,4% en 2024 et 5,5% en 2025 après une hausse de 6,5% en 2023. Hors industries extractives, la croissance atteindrait 5,8% en 2024 et 5,9% en 2025 tirée essentiellement par le dynamisme du secteur tertiaire avec une reprise de l'activité du commerce, des pêches et de l'activité des industries manufacturières. On note également, la bonne orientation des activités des BTP en 2024 et une accélération des transports et télécommunications ainsi que des autres services.

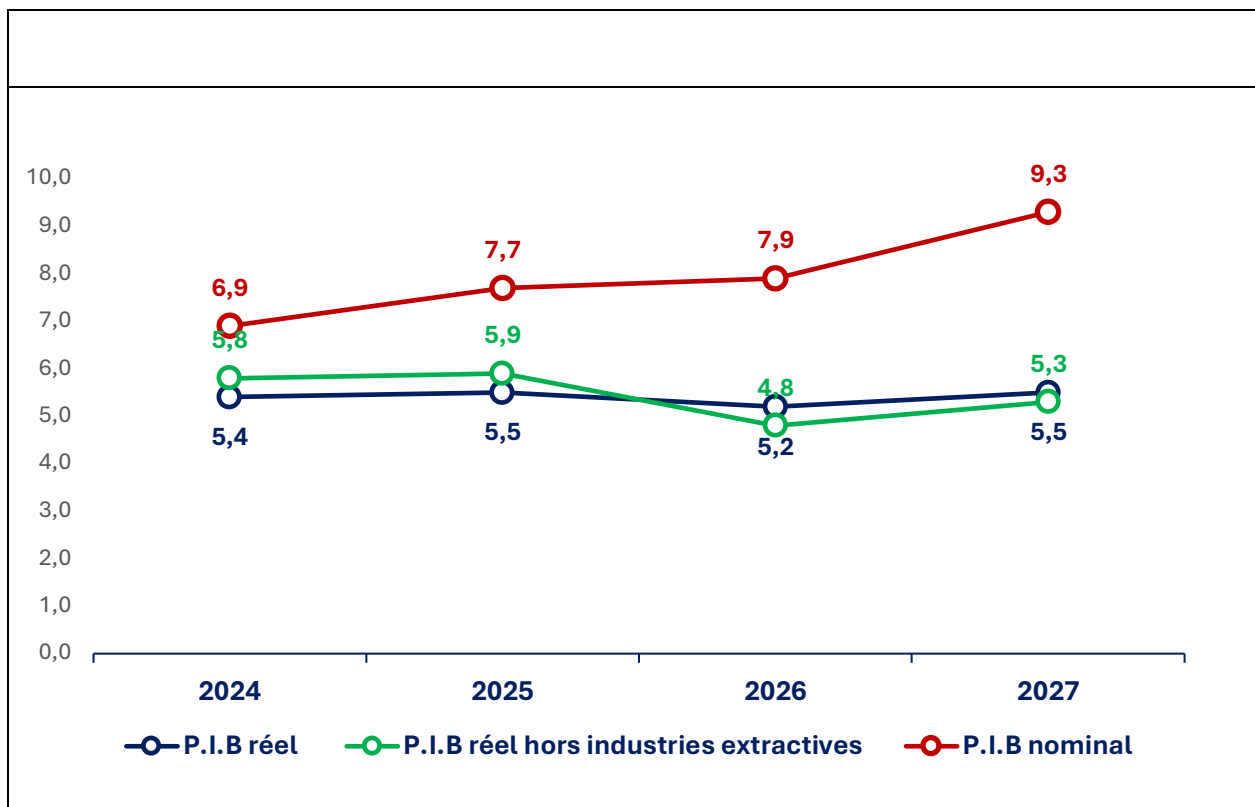
Sur la période 2024-2027, la croissance devrait se situer à 5,4% en moyenne tirée principalement par l'activité extractive et la dynamique des secteurs tertiaire et primaire.

Le PIB nominal devrait s'établir à 415,5 Milliards de MRU en 2024 soit une hausse de 6,9% par rapport à 2023. Hors industries extractives, le PIB augmenterait de 6,6% pour atteindre à 336 Milliards de MRU en 2024 contre 315,2 Milliards de MRU en 2023.

Les perspectives restent soumises aux risques liés à l'évolution d'un environnement international de plus en plus marqué par la fragmentation géoéconomique qui

affecteraient de manière négative la croissance économique. De telle situation pourrait affaiblir les exportations et les recettes extractives et augmenter les prix des importations et partant réduirait les réserves et aggraverait la fragilité de l'économie nationale. De même les risques de catastrophe climatique plus fréquents, les inondations pourraient provoquer un choc sur les prix et compromettre les perspectives de croissance.

Figure 6: Evolution du PIB 2024-2027



3.2.1.1. Secteur primaire :

Le secteur primaire devrait connaître un rebond de 8,4% en 2024 contre une baisse de 1% en 2023 et atteindre une croissance de 5,4% en moyenne sur la période 2024-2027. Cette évolution s'explique d'une part par la reprise attendue des activités de pêche du fait de la révision des textes régissant l'exploitation et la gestion des ressources halieutiques (révision du zonage) et la simplification de la fiscalité dans le secteur et par les nombreuses mesures de soutien à l'agriculture et à l'élevage d'autre part.

3.2.1.2. Secteur secondaire

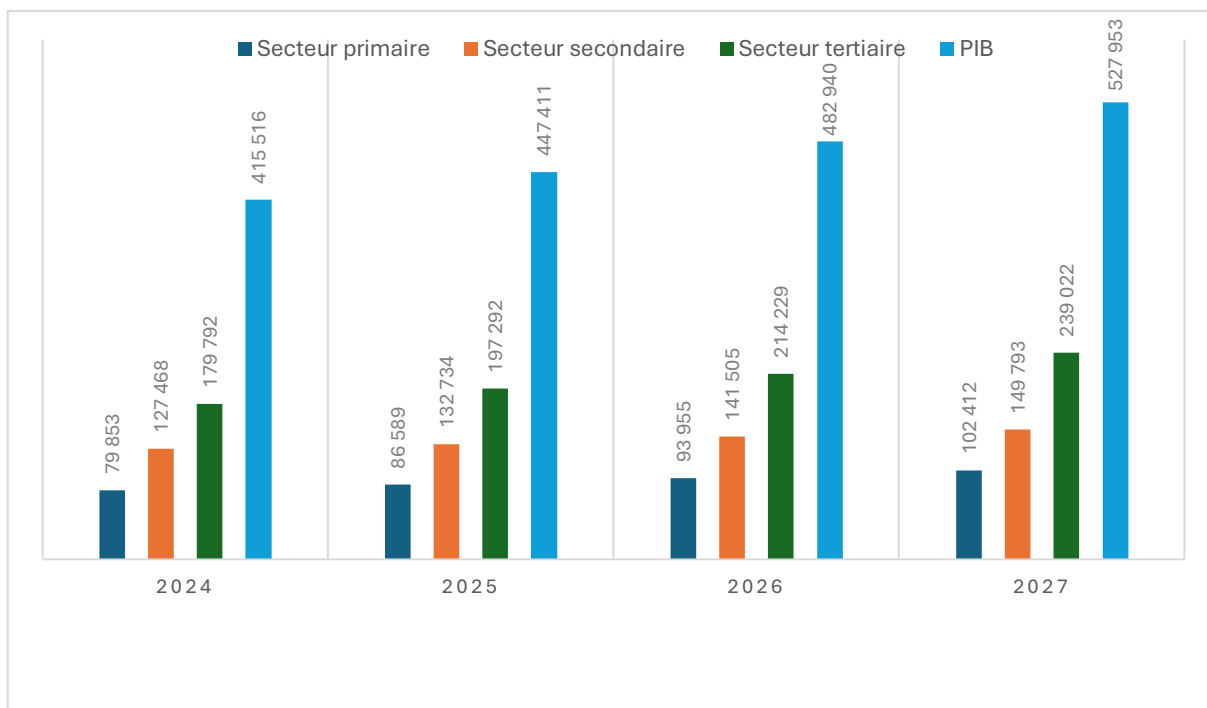
Ce secteur devrait poursuivre sa dynamique de croissance avec un taux de 5,7% en 2024 grâce aux bonnes performances de l'ensemble de ses sous activités. En effet, les BTP, les activités manufacturières et les industries extractives devraient croître respectivement de 12,3%, 7,5% et 4,4%. Les activités minières devraient connaître un ralentissement en 2024 du fait de la stagnation de la production attendue de la SNIM et de la baisse de la

production de l'or artisanal. Sur la période 2024-2027 la croissance réelle du secteur secondaire devrait se renforcer à 5,5% en moyenne annuelle grâce aux investissements de la SNIM, aux industries manufacturières et le démarrage de la production de gaz du gisement de Grand Tortue Ahmeyim (GTA).

3.2.1.3. Secteur tertiaire

Concernant le secteur tertiaire, il continue sa dynamique pour afficher une croissance de 4,2% en 2024 du fait de la reprise des activités de commerce et des transports et de la bonne tenue des autres activités de service. Entre 2024 et 2027, la croissance réelle de ce secteur pourrait se situer en moyenne à 5,6% grâce aux performances du secteur financier, des transports, de l'information et de la communication.

Figure 7: Evolution du PIB nominal par secteur en million MRU



3.2.2. Inflation

Sur le plan des prix, la baisse des prix des produits de base sur le marché international a entraîné une détente sur les prix intérieurs, avec une inflation de 3,1% en glissement annuel à fin juin 2024 contre 5,1% en juin 2023. En moyenne annuelle, le taux d'inflation s'est établi à 2,6% en juin 2024 contre 9,4% en juin 2023. En 2024, l'inflation pourrait se situer à 3.1%.

3.2.3. Stratégie de la dette 2024-2026

L'objectif de la stratégie est de définir un cadre de mobilisation des financements qui tient compte notamment de l'évolution des ressources concessionnelles disponibles, de l'ambition de diversification des partenaires financiers y compris les financements commerciaux et du degré de développement du marché national des titres publics.

A. Description des stratégies alternatives

Pour combler le besoin de financement à moindre coût et à des risques acceptables, quatre stratégies ont été formulées et analysées, il s'agit de :

- Stratégie 1 (S1) : la S1 consiste à garder une répartition de la dette publique sous forme de 40% de financement extérieur et 60% de financement intérieur en maintenant les mêmes proportions des instruments de la dette existante.
- Stratégie 2 (S2) : Emission des obligations du Trésor à partir de 2023 : La S2 prévoit l'émission des obligations du Trésor pour un montant de 500 millions MRU par an à partir de 2023. Les financements intérieurs seront formés en obligation du trésor à hauteur de 10% en 2024 et 15% à la 2^{ème} et 3^{ème} année (2025 et 2026). Elle consiste à émettre au départ des obligations du trésor de maturité 2 ans. Sur les ressources extérieures, la Mauritanie continue à s'appuyer sur les financements concessionnels et semi concessionnels.
- Stratégie 3 (S3) : augmentation des financements extérieurs commerciaux. La S3 prévoit un financement extérieur de 52% durant la période de la stratégie entre 2024 et 2026 avec notamment une augmentation des financements commerciaux pour remplacer la baisse des financements concessionnels et semi concessionnels. La part des financements commerciaux représentent 4% en 2024 et 6% en 2025 et 2026.
- Stratégie 4 (S4) : Emission des obligations du Trésor + Financement commercial : : S'agissant de la S4, elle constitue une combinaison des deux stratégies S2 et S3.

Bien que la stratégie 2 et la stratégie 4 présentent des résultats proches en termes de coût et risque en comparaison à des différents ratios de la dette, la préférence sera donnée à la stratégie 4 qui favorise la dette extérieure de nature concessionnelle et semi concessionnelle avec un recours mesuré à la dette commerciale et qui fait prévoir l'introduction des obligations du trésor.(SDMT-2024-2026/ DDE).

CHAPITRE II : SITUATION D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

1. Mobilisation des ressources 2021-2023

1.1. Ressources totales

La rétrospective des ressources pour la période 2021-2023 met en évidence plusieurs tendances importantes :

Ressources totales : Les ressources totales ont connu une croissance annuelle moyenne de 10% entre 2021 et 2022, suivie d'une légère baisse de 1% en 2023, aboutissant à une amélioration moyenne de 4%.

Recettes fiscales et non fiscales : Les recettes fiscales ont augmenté en moyenne de 5% sur cette période, tandis que les recettes non fiscales ont enregistré une croissance beaucoup plus significative, avec une augmentation moyenne de 16%. Cependant, les recettes extérieures ont diminué en moyenne de 3%.

Comptes spéciaux du trésor : Les comptes spéciaux du trésor ont affiché une performance remarquable, avec une moyenne de 69% sur cette période.

Ces données fournissent un aperçu précieux de l'évolution des ressources au cours de ces trois années, mettant en lumière des tendances de croissance et de baisse dans différentes catégories de recettes.

Tableau 4: Evolution des recettes totales 2021-2023(milliards)

Libellé	2021	2022	2023
Recettes intérieures	65,93	80,18	74,3
Recettes fiscales	47,64	53,78	52,02
Recettes non fiscales	14,52	22,6	17,3
Recettes en capital	1,97	1,44	1,25
Recettes pétrolières (hors BIC et ITS)	1,59	2,21	2,21
Recettes exceptionnelles	0,21	0,15	1,56
Recettes extérieures	7,57	6,35	6,95
Appuis budgétaires	4,98	0,56	1,43
Dons projets	2,59	5,79	5,52
Ressources du budget général	73,5	86,53	79,77
Recettes des comptes spéciaux du trésor	7,29	1,97	6,14
Ressources du budget général de l'Etat	80,79	88,5	87,43

1.1.1. Evolution des recettes fiscales 2021-2023

Les recettes fiscales ont connu une trajectoire fluctuante entre 2021 et 2023. En 2021, elles s'élevaient à 47,64 milliards MRU, puis ont enregistré une hausse significative de 12,87% en 2022, atteignant 53,77 milliards MRU. Cependant, cette tendance à la hausse n'a pas perduré, car en 2023, les recettes fiscales ont connu une diminution de 3,25%, se chiffrant à 52,02 milliards MRU.

Cette évolution des recettes fiscales a entraîné des répercussions sur la pression fiscale. En 2021, le ratio de pression fiscale était de 14,3%, avant de grimper à 14,9% en 2022, reflet de l'augmentation des recettes fiscales cette année-là. Toutefois, la diminution des recettes fiscales en 2023 a entraîné une baisse de la pression fiscale à 13,6%.

- Impôts sur les bénéfiques et revenus nets

Cette catégorie a enregistré une forte croissance de 21,50% entre 2021 et 2022, passant de 14,23 milliards MRU à 17,29 milliards MRU.

En 2023, il y a eu une légère baisse de 2,14% par rapport à 2022, avec des recettes atteignant 16,92 milliards MRU, expliquée par la contraction de l'activité d'un opérateur extractif.

- Taxe sur les biens et services

Une augmentation modérée de 4,82% a été observée entre 2021 et 2022, passant de 22,6 milliards MRU à 23,69 milliards MRU.

Toutefois, en 2023, cette taxe a diminué de 3,88% par rapport à l'année précédente, avec des recettes s'élevant à 22,77 milliards MRU.

- Impôts sur le commerce et les transactions internationales

Une croissance notable de 20,69% a été enregistrée entre 2021 et 2022, passant de 9,33 milliards MRU à 11,26 milliards MRU.

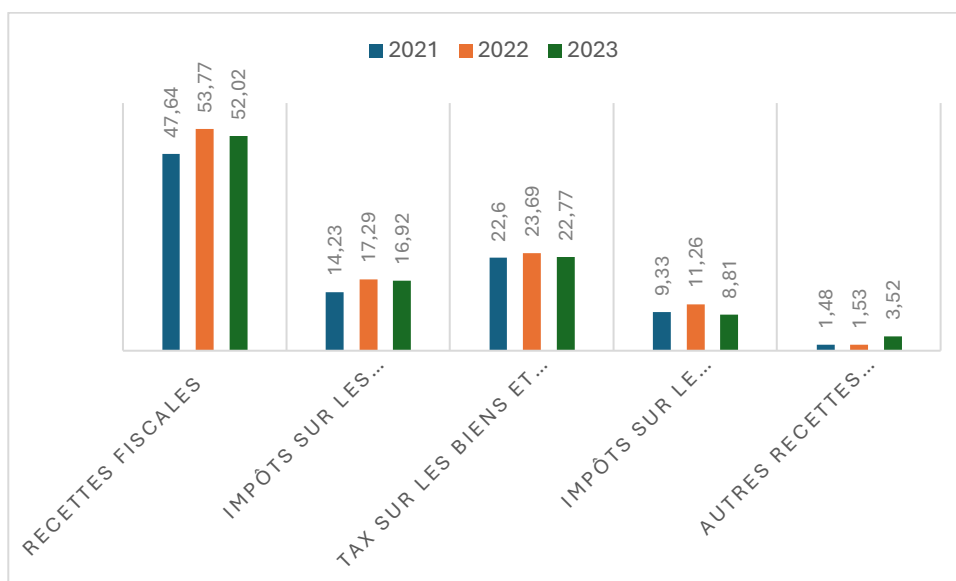
Cependant, en 2023, ces impôts ont connu une forte baisse de 21,76% par rapport à 2022, avec des recettes atteignant 8,81 milliards MRU, cette situation est expliquée par le changement des prix élevés du pétrole en 2022 ont entraîné une augmentation des recettes de 31% par rapport à 2021, mais une réduction significative en 2023.

- Autres recettes fiscales

Cette catégorie a connu une augmentation remarquable de 3,38% entre 2021 et 2022, passant de 1,48 milliards MRU à 1,53 milliards MRU.

En 2023, une augmentation significative de 130,07% a été enregistrée par rapport à 2022, les recettes atteignant 3,52 milliards MRU, attribuée aux droits de timbres qui ont augmenté de 130% en 2023 par rapport à 2022, reflétant l'activité économique accrue cette année-là.

Figure 8: Evolution des recettes fiscales 2021-2023 en MDS MRU



1.1.2. Evolution des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales ont connu une augmentation modérée de 6,91% en 2022, suivie d'une légère hausse de 1,00% en 2023.

- Recettes de la pêche :

Les revenus provenant de la pêche ont connu une baisse significative de 20,17% en 2022, une tendance qui s'est poursuivie en 2023 avec une nouvelle diminution de 8,10%. Cette baisse, bien qu'elle ait un impact sur le budget de l'Etat, fait partie d'une nouvelle stratégie mise en place pour protéger les ressources halieutiques. L'objectif de cette approche est de promouvoir des pratiques de pêche plus durables et de garantir la régénération des écosystèmes marins.

- Recettes minières :

Les recettes minières ont connu une légère augmentation de 3,76% en 2022, suivie d'une croissance significative de 53,60% en 2023. Cette augmentation est attribuée à une augmentation des activités minières et à une hausse des prix des minéraux.

- Dividendes et redevances des entreprises publiques :

Cette catégorie a enregistré une forte hausse de 91,59% en 2022, mais a connu une baisse notable de 36,45% en 2023. Cette variation peut être due à des facteurs tels que les politiques de redistribution des dividendes en particulier la SNIM.

- Comptes spéciaux :

Les recettes provenant des comptes spéciaux ont chuté de manière significative de 60,32% en 2022, mais ont rebondi de manière spectaculaire avec une augmentation de 213,14% en 2023. Cette volatilité peut être due à des facteurs extraordinaires ou à des changements dans la gestion des comptes spéciaux.

- Recettes en capital :

Les recettes en capital ont diminué de 27,27% en 2022, suivies d'une autre baisse de 13,52% en 2023. Cette tendance à la baisse peut être attribuée à des fluctuations sur le marché financier ou à des changements dans les investissements en capital.

- Autres recettes:

Cette catégorie a enregistré une augmentation remarquable de 225,00% en 2022, suivie d'une croissance plus modérée de 33,06% en 2023. Ces variations peuvent être dues à des changements dans les politiques de collecte de fonds ou à des événements exceptionnels.

1.1.3. Evolution des dons

En 2021, les dons étaient de 7,56 MRU, puis ils ont diminué à 6,35 milliards MRU en 2022 et ont légèrement augmenté à 6,95 milliards MRU en 2023.

L'évolution entre 2021 et 2022 montre une baisse de 16,02%, mais entre 2022 et 2023, il y a eu une augmentation de 9,44%.

Cette fluctuation est due à des variations dans les contributions des donateurs et à des changements dans les politiques de dons.

- Dons Projets

Les revenus issus de projets ont augmenté de manière significative, passant de 2,58 milliards MRU en 2021 à 5,79 milliards MRU en 2022, puis légèrement à la baisse à 5,52 milliards MRU en 2023.

L'évolution entre 2021 et 2022 montre une augmentation de 124,46%, tandis qu'entre 2022 et 2023, il y a eu une diminution de 4,69%.

- Aide budgétaire

Les revenus de l'aide budgétaire ont connu une fluctuation importante au cours de la période.

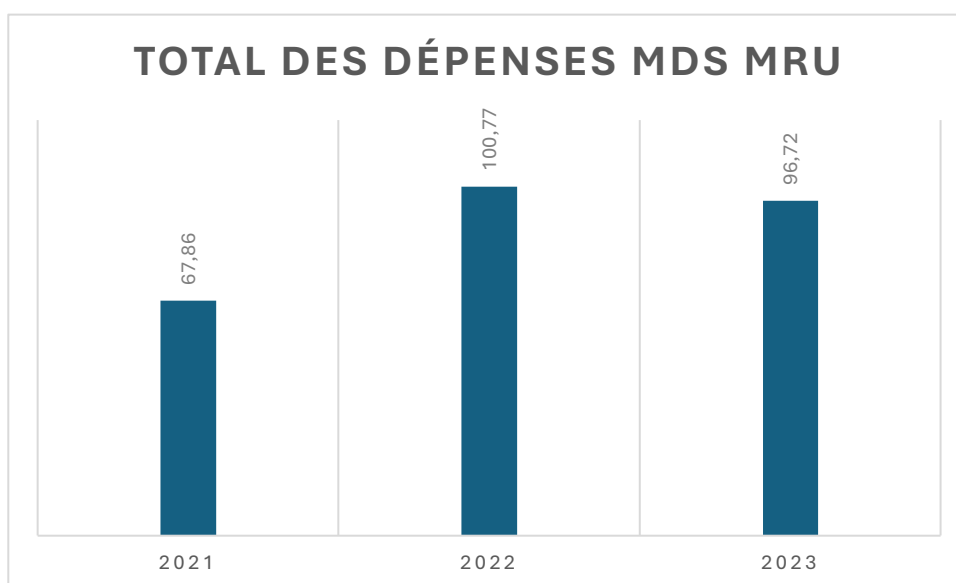
En 2021, ils étaient de 4,98 milliards MRU puis ont chuté à 0,56 milliards MRU en 2022 avant de remonter à 1,43 milliards MRU en 2023.

L'évolution entre 2021 et 2022 montre une baisse drastique de 88,74%, suivie d'une augmentation notable de 155,21% entre 2022 et 2023.

2. Evolutions des dépenses 2021-2023

La rétrospective des dépenses publiques pour la période 2021-2023 s'appuie sur les lois de règlement des années 2021 et 2022, ainsi que sur le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) pour décembre 2023. Cette analyse a pour objectif de retracer les évolutions des dépenses publiques sur cette période, en mettant en lumière les tendances et les événements clés qui ont influencé ces dépenses.

Figure 9: Evolution des dépenses publiques 2021-2023 en MDS MRU



L'analyse des dépenses totales montre une croissance significative entre 2021 et 2022 équivalant de 48,49%, suivie d'une légère diminution d'un taux de 4,02% entre 2022 et 2023. L'augmentation substantielle entre 2021 et 2022 est liée à des investissements exceptionnels, des programmes gouvernementaux spéciaux et des mesures pour contrer l'inflation. La réduction entre 2022 et 2023 suggère une stabilisation des dépenses après une période de forte augmentation.

2.1. Dépenses courantes

L'évolution des dépenses courantes entre 2021 et 2023 affichent une forte croissance entre 2021 et 2022, suivie d'une légère baisse entre 2022 et 2023. Les tendances suggèrent un ajustement des dépenses de fonctionnement après une période de croissance soutenue. Ces variations reflètent des changements dans les politiques budgétaires.

2.1.1. Traitements et salaires

Entre 2021 et 2023, les salaires et traitements du secteur public ont connu une augmentation significative, passant de 18,86 MDS MRU à 24,94 MDS MRU. Cette hausse reflète l'attention particulière accordée par le gouvernement à la rémunération des employés du secteur public.

La croissance est particulièrement marquée entre 2022 et 2023, avec une augmentation de 4,01 MDS MRU. Cette progression notable résulte de la décision d'augmenter les salaires annoncés par le Président de la République lors de la commémoration de la fête de l'indépendance le 28 novembre 2022. L'objectif de cette mesure était d'améliorer le niveau de vie des employés du secteur public, reconnaissant ainsi le rôle crucial qu'ils jouent dans le bon fonctionnement des services publics.

2.1.2. Dépenses d'acquisition de biens et services

Les dépenses en biens et services ont montré une certaine fluctuation au cours de la période allant de 2021 à 2023. En 2021, ces dépenses étaient de 10,70 MDS MRU. Elles

ont augmenté de manière significative pour atteindre 12,59 MDS MRU en 2022, avant de redescendre à 10,87 MDS MRU en 2023.

La hausse de ces dépenses entre 2021 et 2022 est attribuée aux mesures prises pour faire face aux perturbations des chaînes d'approvisionnement, qui ont entraîné une hausse de l'inflation qui a grimpée à 9,6% en 2022 au lieu de 3,6% en 2021. Ces perturbations étaient largement causées par le conflit russo-ukrainien, qui a entraîné des répercussions mondiales sur les prix des matières premières, le transport et la logistique. Pour atténuer ces effets, le gouvernement a dû dépenser davantage en biens et services afin d'amortir les effets de ces chocs sur les citoyens.

La baisse de ces dépenses entre 2022 et 2023, passant de 12,59 MDS MRU à 10,87 MDS MRU, suggère un retour à des niveaux de dépenses plus normaux. Cette diminution reflète une stabilisation des chaînes d'approvisionnement et un relâchement de l'inflation qui s'est repliée pour atteindre 5% fin 2023. Elle indique également une politique budgétaire axée sur la maîtrise des coûts et la normalisation du train de vie de l'État. En adoptant une approche plus restrictive dans cette composante des dépenses, les mesures appliquées visent à assurer la viabilité budgétaire tout en équilibrant les besoins opérationnels.

Les fluctuations des dépenses en biens et services au cours de cette période montrent à quel point le budget de l'État est sensible aux chocs externes, comme les pandémies ou les conflits internationaux. Ces variations mettent également en lumière la capacité de la politique budgétaire à s'adapter pour faire face à des conditions changeantes.

2.1.3. Subventions et autres transferts courants

Les subventions et transferts courants ont connu une augmentation significative entre 2021 et 2022, passant de 9,05 milliards MRU à 20,59 milliards MRU. Cette croissance remarquable s'explique principalement par le coût des subventions aux hydrocarbures, qui a atteint 11,18 milliards MRU, soit 54,30 % du total, ainsi que par d'autres mesures de soutien visant à atténuer l'impact de la volatilité économique. Toutefois, entre 2022 et 2023, une diminution notable a été enregistrée, ramenant les subventions et transferts courants à 16,37 milliards MRU, dont seulement 4,93 milliards MRU alloués aux subventions des hydrocarbures.

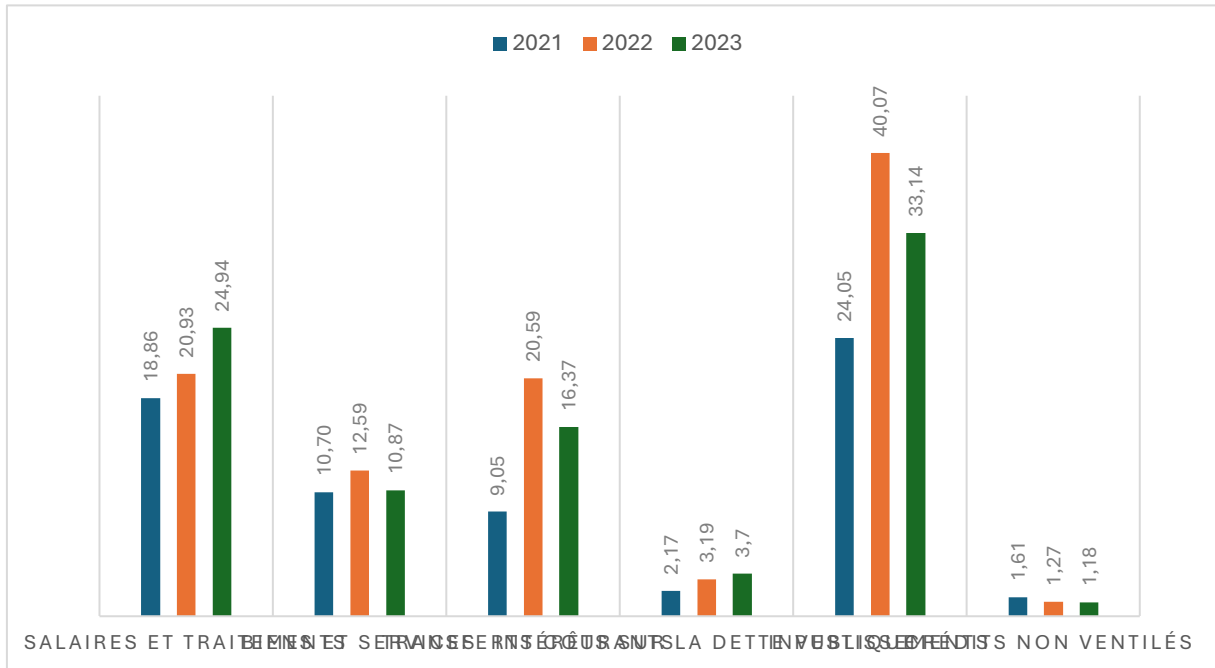
2.1.4. Autres charges budgétaires

Les intérêts sur la dette publique ont légèrement augmenté au fil du temps, passant de 2,17 milliards MRU en 2021 à 3,7 milliards MRU en 2023. Par ailleurs, les crédits non ventilés montrent une tendance à la baisse, passant de 1,61 milliards MRU en 2021 à 1,18 milliards MRU en 2023, ce qui suggère une réduction des dépenses imprévues.

2.2. Dépenses d'investissement

Les investissements ont connu une forte hausse entre 2021 et 2022, passant de 24,05 milliards MRU à 40,07 milliards MRU, reflétant des investissements significatifs liés au ProPEP et une mobilisation accrue des ressources extérieures. Cependant, cette croissance n'a pas perduré, car les investissements ont chuté de 40,07 milliards MRU à 33,14 milliards MRU entre 2022 et 2023. Cette baisse peut être attribuée à la fin du ProPEP et à des changements de la méthode de l'enregistrement de destination finale des dépenses liées à l'investissement.

Figure 10: Evolution des agrégats des dépenses publiques 2021-2023 en MDS MRU



3. Exécution du budget en S1-2024 comparé à S1-2023

Au 30 juin 2024, les ressources budgétaires de l'État mobilisées s'élèvent à 45,84 milliards MRU, correspondant à un taux d'exécution de 45,11% des prévisions inscrites dans la Loi de Finances de l'année 2024. Du côté des dépenses, celles-ci ont été exécutées à hauteur de 44,70 milliards MRU (base paiement), représentant 41,74% du montant total programmé dans la LF 2024.

3.1. Ressources budgétaires

Au cours du premier semestre 2024, les ressources budgétaires de l'État ont enregistré une progression notable par rapport à la même période en 2023. En effet, cette hausse se chiffre à 6,83 milliards MRU en valeur absolue, soit une augmentation de 17,50 % en valeur relative. Cette performance s'explique principalement par l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales, témoignant d'une gestion plus efficace et d'une mobilisation accrue des ressources fiscales.

3.1.2. Recettes Fiscales

Les recettes fiscales ont enregistré une croissance substantielle de 27,28 %, soit un écart de 6,67 milliards MRU, passant de 23,94 milliards MRU en juin 2023 à 30,60 milliards MRU en juin 2024. Le taux d'exécution s'est également amélioré de manière significative, progressant de 13,8 %, pour atteindre 47,4 % en juin-2024 contre 41,7 % en juin-2023.

Les impôts sur les bénéfices et revenus nets ont constitué un pilier fondamental de cette performance, avec une progression marquée de 8,42 milliards MRU à 12,5 milliards MRU sur la période comparative. Cette dynamique a été largement soutenue par l'impôt

sur les Bénéfices d'Affaires des Personnes Physiques (IBAPP), qui a connu une augmentation remarquable, passant de 2,50 milliards MRU à 3,94 milliards MRU. Les principaux facteurs expliquant cette progression incluent : (i) le versement anticipé d'un acompte de 1 milliard MRU par un opérateur minier, et (ii) l'accroissement des retenues à la source sur les sous-traitants forfaitaires impliqués dans le projet GTA, à la suite d'une régularisation fiscale opérée par BP.

L'Impôt sur les Traitements et Salaires (ITS) a également contribué de manière significative à cette évolution. Parmi les facteurs déterminants, on recense des régularisations fiscales effectuées par certains opérateurs miniers, ainsi que l'augmentation des retenues ITS appliquées aux sous-traitants forfaitaires du projet GTA, notamment après la régularisation de BP.

Par ailleurs, l'Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers (IRCM) a participé à cette performance grâce aux retenues à la source sur les bons du Trésor, dont l'encours s'élevait à 12,5 milliards MRU au 30 juin, avec un taux d'intérêt moyen de 7 %. De même, le Régime Simplifié d'Imposition (RSI) a enregistré une augmentation, notamment en raison des retenues à la source sur les prestations de services fournis par des non-résidents. La progression observée à fin juin 2024, par rapport à 2023, s'explique en grande partie par des paiements exceptionnels effectués par un opérateur pétrolier.

Concernant les taxes sur les biens et services, elles ont suivi la tendance haussière des recettes fiscales globales, portées par la taxe unique SNIM/TPS-TOF, laquelle a enregistré une hausse en valeur absolue de 1,04 milliard MRU en juin 2024 par rapport juin 2023. Les recettes générées par la TVA ont également été renforcées par le rétablissement du taux de TVA sur les services de télécommunications à 18 %, mesure introduite par la Loi de Finances Rectificative (LFR) de 2023.

Enfin, le recouvrement des taxes sur le commerce international a progressé de 0,67 milliard MRU, soit une hausse de 16,5 %, principalement portée par les droits de douanes. La performance enregistrée durant le premier semestre 2024 est due à une augmentation de l'assiette conjuguée à un effet volume, une progression de poids de 11% par rapport à 2023. La valeur des importations est passée de 107,47 milliards MRU pour les 6 premiers mois de 2023 à 122,75 milliards MRU pour la même période en 2024, soit une hausse de l'assiette de 14,2%.

3.1.3. Recettes non Fiscales

Selon les données arrêtées à fin juin 2024, les recettes non fiscales se sont élevées à 12,76 milliards MRU, enregistrant ainsi une hausse de 1,14 milliard MRU, soit une progression de 9,79 % par rapport à la même période de l'année précédente, à savoir fin juin 2023. Le taux de réalisation de ces recettes s'est établi à 46,4 %, contre 42 % pour la période de référence.

Cette amélioration est principalement attribuable aux recettes issues de la pêche, qui ont enregistré une augmentation spectaculaire de 104,9 % par rapport à la même période de 2023, passant de 0,88 milliard MRU à 1,81 milliard MRU. Quant aux recettes minières, elles se sont chiffrées à 1,85 milliard MRU, marquant une progression notable de 51,1 %.

En revanche, les dividendes des entreprises publiques ont connu une légère contraction de -1,5 %, en raison notamment de la baisse des dividendes versés par la SNIM. Enfin, les recettes extérieures se sont fortement repliées de -30,8 %, en grande partie en raison d'une chute des appuis budgétaires, qui ont enregistré une baisse drastique de 95,4 %.

3.2. Dépenses et prêts nets (base paiement)

L'analyse de l'évolution des principaux agrégats des dépenses publiques sur la période du premier semestre 2023 et premier semestre 2024 révèle des dynamiques contrastées, avec des augmentations et des diminutions selon les catégories de dépenses.

Les dépenses nettes et prêts ont enregistré une progression de 2,06 milliards MRU, soit une hausse de 4,8 %, correspondant à un taux d'exécution de 41,47 % contre 39 % à la fin juin 2023. Cette augmentation est principalement attribuable à la forte croissance des dépenses d'investissement, qui ont augmenté de 46 % sur la période de référence, représentant une valeur absolue de 4,52 milliards MRU, dont 4,14 milliards MRU financés sur ressources intérieures.

En revanche, les dépenses courantes ont enregistré une contraction de 2,51 milliards MRU, soit une baisse de 7,8 %. Cette réduction résulte de la volonté de maîtriser cette catégorie de dépenses, notamment à travers la diminution de l'acquisition de biens et services, qui a chuté de 32,5 %, et des transferts courants, qui ont reculé de 25,7 %.

Ainsi, cette évolution traduit une réallocation des ressources budgétaires, avec une priorité accordée aux investissements tout en cherchant à contenir les dépenses récurrentes.

3.3. Solde budgétaire

Le solde global, y compris les dons, à fin juin 2024, a connu une amélioration significative, affichant un excédent de 1,14 milliard MRU, contre un déficit de -3,62 milliards MRU à la même période de l'année précédente. Cette évolution favorable résulte d'un effort accru en matière de recouvrement des recettes et d'une stricte maîtrise des dépenses publiques, en ligne avec les orientations de la politique budgétaire définie dans la loi de finances initiale pour 2024. Cette dynamique témoigne de la volonté des pouvoirs publics de rationaliser le train de vie de l'État tout en optimisant les ressources disponibles.

Tableau 5: Tableau des opérations financières de l'Etat Exécution du 1er semestre des années 2023 et 2024 en MDS MRU

	S1-2023	S1-2024	Ecart	%	Tx. 2023	Tx. 2024
Recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières)	39,01	45,84	6,83	17,50%	40,8%	45,0%
Revenus non pétroliers et dons	37,99	45,04	7,04	18,5%	40,4%	45,11%
Revenus non pétroliers hors dons	35,50	43,31	7,81	22,0%	41,7%	47,1%
Recettes fiscales	23,94	30,60	6,67	27,8%	41,7%	47,4%
Impôts sur les bénéfices et revenus net	8,42	12,05	3,63	43,1%	45,0%	60,5%
Taxes sur les biens et services	10,91	12,55	1,64	15,1%	41,4%	41,6%
Taxes sur le commerce international	4,05	4,71	0,67	16,5%	40,3%	43,0%
Autres recettes fiscales	0,57	1,29	0,73	128,8%	24,0%	36,9%
Recettes non fiscales	11,63	12,76	1,14	9,79%	42,0%	46,4%

Recettes de la pêche	0,88	1,81	0,93	104,9%	12,0%	24,0%
Recettes minières	1,23	1,85	0,63	51,1%	43,2%	58,7%
Dividendes et redevances des entreprises publiques	5,83	5,74	(0,08)	-1,5%	81,2%	82,5%
Comptes spéciaux	2,96	2,14	(0,82)	-27,6%	44,7%	30,5%
Recettes en capital	0,09	0,72	0,63	722,6%	15,9%	376,3%
Autres	0,64	0,50	(0,15)	-22,6%	28,0%	19,1%
Dons	2,50	1,73	(0,77)	-30,8%	27,9%	22,0%
<i>Dons projets</i>	1,56	1,68	0,13	8,2%	20,6%	24,6%
<i>Aide Budgétaire</i>	0,94	0,04	(0,90)	-95,4%	67,3%	4,4%
Recettes pétrolières	1,02	0,80	(0,22)	-21,2%	68,8%	38,6%
Recettes fiscales	0,07	0,06	(0,01)	-13,4%		0,0%
Recettes non fiscales	0,95	0,75	(0,21)	-21,7%	64,3%	35,8%
Dépenses et prêts nets	42,64	44,70	2,06	4,8%	39,5%	41,74%
Dépenses courantes	32,14	29,64	-2,51	-7,8%	48,5%	44,7%
Salaires et traitements	13,08	12,97	(0,11)	-0,8%	53,9%	52,1%
Biens et services	6,18	4,17	(2,01)	-32,5%	47,6%	32,6%
Transferts courants	7,72	5,74	(1,98)	-25,7%	43,7%	37,0%
Intérêts sur la dette publique	1,55	2,03	0,48	31,0%	48,2%	64,9%
<i>Dette intérieure</i>	0,38	0,68	0,30	77,6%	45,6%	98,5%
<i>Dette extérieure</i>	1,17	1,35	0,18	15,7%	49,2%	55,3%
Comptes spéciaux	2,96	2,14	(0,82)	-27,6%	44,7%	30,5%
Dépenses d'équipement	9,83	14,35	4,52	46,0%	23,6%	35,2%
<i>Investissement financés par extérieur</i>	2,74	3,13	0,39	14,1%	22,8%	26,3%
<i>Investissement financés par intérieur</i>	7,09	11,23	4,14	58,3%	24,0%	38,8%
Réserves communes	0,25	2,38	2,13	852,4%	17,0%	81,5%
Autres dépenses	0,36	0,21	(0,15)			0,0%
<i>Solde primaire hors secteurs extractifs</i>	<i>(10,85)</i>	<i>(8,05)</i>				
Solde global; dons compris (déficit -)	(3,62)	1,14	4,77	131,6%	29,4%	-22,2%

CHAPITRE III : CADRAGE BUDGETAIRE 2025-2027

1. Hypothèses du cadrage budgétaire

Les hypothèses macroéconomiques de ce document se basent sur une perspective de croissance économique significative sur la période 2025-2027, avec des augmentations prévues du PIB en volume et en valeur, ainsi que des variations dans la consommation des ménages et les importations.

- Croissance du PIB en volume :

Le PIB en volume devrait croître, avec des taux de 5,4 % en 2024, 5,5 % en 2025, 5,2 % en 2026, et à nouveau 5,5 % en 2027. Cette stabilité autour de 5,5 % suggère une économie relativement dynamique.

- Croissance du PIB en valeur :

En termes nominaux, le PIB augmenterait plus rapidement, avec des taux croissants de 6,9 % en 2024 à 9,3 % en 2027. Cela indique une forte croissance éventuelle en valeur ajoutée ou une augmentation des prix.

- Consommation des ménages :

La consommation des ménages devrait augmenter en valeur de manière assez importante, surtout en 2025 (+9,1 %) et en 2027 (+10,1 %). Cela peut refléter une hausse du pouvoir d'achat, mais aussi une possible augmentation des prix.

- Importations en valeur :

Les importations en valeur montrent une fluctuation marquée. Après une hausse de 8,2 % prévue en 2024, elles devraient croître plus modérément en 2025 (+5,2 %), puis connaître une baisse notable en 2026 (-1,8 %), avant de se stabiliser légèrement en 2027 (+0,8 %).

- Indice des prix à la consommation (inflation) :

L'inflation est projetée à un niveau relativement stable autour de 4 % à partir de 2025, après un taux de 3,1 % en 2024. Cette stabilité prévue montre une politique monétaire maîtrisée et une pression inflationniste modérée.

Ces agrégats macroéconomiques constituent des assiettes essentielles pour le calcul des prévisions des agrégats budgétaires, permettant de suivre leur comportement en termes d'évolution. Ces indicateurs offrent une vue d'ensemble sur l'état et les perspectives économiques de notre pays. En se basant sur ces données la politique budgétaire doit ajuster pour anticiper et maîtriser les fluctuations des recettes, des dépenses publiques et du solde budgétaire, dans le but de garantir la stabilité et la soutenabilité des finances publiques à moyen et long terme.

Tableau 6: Hypothèses macroéconomiques (2024-2027)

Hypothèses macroéconomiques	2024	2025	2026	2027
Produit intérieur brut en volume (en %)	5,4%	5,5%	5,2%	5,5%
Produit intérieur brut en valeur (en %)	6,9%	7,7%	7,9%	9,3%
Consommation des ménages en valeur (en%)	6,3%	9,1%	8,1%	10,1%
Importations en valeur (en%)	8,2%	5,2%	-1,8%	0,8%
Indice des prix à la consommation (en%)	3,1%	4,0%	4,0%	4,0%

2. Orientations de la politique budgétaire

2.1. Cadre de politique budgétaire

La politique budgétaire de la Mauritanie repose sur un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), visant à assurer la viabilité des finances publiques et à atténuer la volatilité liée aux ressources du secteur extractif. Cette approche budgétaire vise à stabiliser, voire réduire la dette publique, afin de maintenir le pays en dessous des niveaux critiques de surendettement.

L'établissement d'un ancrage institutionnel solide est une priorité pour garantir la transparence et la responsabilité dans la gestion budgétaire. Le gouvernement prévoit des activités de communication pour impliquer et consulter la société civile et les autres parties prenantes, renforçant ainsi la légitimité du cadre budgétaire à moyen terme.

L'un des objectifs clés de cette politique est de maintenir le déficit primaire non extractif (y compris les dons) entre 3,5 % et 2,5 % du PIB d'ici 2026, avec une réduction en dessous de 2,5 % du PIB prévue pour 2027. Pour atteindre ces objectifs les dépenses courantes seront réduites à moins de 15,0 % du PIB d'ici 2027, contre 18,2 % en 2023, tout en augmentant les dépenses en capital à environ 10,6 % du PIB. En parallèle, la politique budgétaire ambitionne d'accroître les recettes fiscales non extractives de 0,5 % du PIB chaque année. Ces mesures visent à minimiser les effets de la volatilité des prix des matières premières sur les finances publiques, ainsi qu'à assurer la stabilité de la dette à moyen terme.

En revanche, le financement du déficit budgétaire éventuel sera assuré par plusieurs sources dont l'utilisation des dépôts du Trésor, l'émission des bons du Trésor et de solliciter des financements extérieurs concessionnels. Cette approche diversifiée vise à minimiser les risques liés à la dépendance vis-à-vis de sources uniques de financement.

La mise en œuvre de cet ancrage budgétaire exigera une discipline stricte dans la gestion des finances publiques, une amélioration continue de la collecte des recettes fiscales non extractives et une planification prudente pour limiter l'impact de la volatilité des matières premières sur le budget de l'Etat. Des mécanismes de suivi et d'évaluation seront appliqués pour assurer le succès de cette stratégie et la stabilité économique du pays.

Une réforme progressive des prix des carburants pour éliminer les subventions énergétiques devrait entrer en vigueur à partir de mars 2025. Toutefois, le gouvernement s'engage à surveiller attentivement les prix internationaux du pétrole et à prendre des mesures pour limiter le coût budgétaire des subventions énergétiques.

Pour consolider les outils de la protection sociale, le programme Tekavoul sera renforcé, avec pour objectif d'augmenter le nombre de ménages vulnérables couverts à plus de 110 000 en 2024. Le montant trimestriel versé à ces ménages a été ramené de 2 900 MRU en 2023 à 3 600 MRU en 2024. Le registre social sera actualisé pour garantir une équité géographique. Le programme Temwine, qui gère les centres de distribution alimentaire, sera réorganisé pour un meilleur ciblage.

À la suite du rehaussement du plafond de rémunération soumis aux cotisations pour le régime de sécurité sociale privé, des mesures seront prises pour réformer le régime des pensions publiques. Un plan d'action sera élaboré sur la base des recommandations du FMI pour assurer un système de pension plus soutenable.

A. Politique fiscale :

Afin de renforcer la neutralité, l'équité et l'efficacité du système fiscal tout en augmentant les recettes publiques, le gouvernement entreprend une série de réformes ambitieuses qui visent à moderniser et rationaliser les cadres réglementaires existants. Au cœur de ces réformes, se trouve la révision de la loi régissant la zone franche de Nouadhibou, un pilier de l'économie nationale.

Cette réforme, en cours de finalisation, a pour objectif de faciliter le contrôle des flux commerciaux et d'harmoniser les régimes douaniers. Elle vise également à renforcer la supervision exercée par l'administration des douanes. Cette démarche de réforme, une fois adoptée, bénéficiera de l'accompagnement technique du Fonds monétaire international (FMI), garantissant ainsi son alignement avec les meilleures pratiques internationales.

En vue de réduire les dépenses fiscales, estimées à environ 3 % du PIB, l'Unité de politique fiscale (UPF) procédera à une analyse exhaustive de l'ensemble des régimes fiscaux en vigueur. Les résultats de cette analyse, qui seront publiés dans le budget 2025, permettront d'identifier les régimes fiscaux qui ne produisent pas les bénéfices escomptés, afin de les éliminer. De plus, l'obligation de déclaration de l'impôt sur les sociétés sera appliquée de manière stricte, y compris aux entreprises qui bénéficient d'exonérations fiscales. Cette mesure permettra non seulement d'améliorer la fiabilité du registre des contribuables, mais aussi de disposer d'une meilleure estimation des dépenses fiscales.

Enfin, dans le cadre de cette démarche de réforme globale, le Code des investissements sera révisé d'ici décembre 2024. Cette révision visera à abroger les dispositions relatives aux points francs et à réduire le nombre de régimes spéciaux, renforçant ainsi la cohérence du système fiscal et son efficacité.

Ainsi, ces réformes reflètent l'engagement du gouvernement à moderniser le cadre fiscal, en garantissant équité, transparence et efficacité, tout en favorisant un environnement propice à l'investissement et au développement économique durable.

B. Administration fiscale :

Afin d'optimiser les recettes fiscales intérieures, on entend accélérer ses réformes d'administration fiscales, guidées par les résultats d'une évaluation TADAT. Les mesures envisagées visent à renforcer la transparence, à élargir l'assiette fiscale, et à moderniser les procédures douanières.

La mise à jour du système de codification des marchandises selon la norme SH2022 de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) marque un progrès significatif. Cette adaptation favorisera l'application harmonieuse des accords sous-régionaux, tout en permettant une évaluation plus précise des marchandises et des dépenses fiscales. Parallèlement, l'administration des douanes reformera ses régimes fiscaux pour simplifier le suivi des exonérations et privilèges, améliorant ainsi la lisibilité des codes et la rapidité de traitement de l'information fiscale.

Pour lutter contre l'évasion fiscale, des actions de recoupement ont permis d'identifier des entreprises dépassant les seuils de déclarations fiscales. La suspension des Numéros d'Identification Fiscale (NIF) pour les contrevenants vise à inciter ces entités à régulariser leur situation. Une campagne ciblée, basée sur des données de consommation électrique fournies par la SOMELEC, est également en cours pour localiser des entreprises non identifiées.

L'administration fiscale a établi une interface avec la plateforme de dématérialisation des marchés publics, facilitant ainsi l'harmonisation des données avec d'autres organismes

publics comme la CNSS. Cette intégration encouragera une plus grande transparence des entreprises quant à leurs déclarations, y compris le volume d'affaires, le nombre de salariés, et l'expérience sectorielle.

Le calendrier des contrôles fiscaux est réajusté. Le programme de contrôle pour l'année 2023, ayant débuté tardivement, se poursuivra au cours des premiers mois de 2024. Pour 2024, les contrôles commenceront dès le mois de mai, après l'expiration des délais de dépôt des déclarations, dans le but de renforcer la collecte des recettes.

L'après-dédouanement sera dynamisé avec des ressources supplémentaires, offrant des moyens accrus pour garantir un contrôle plus efficace. Les brigades territoriales de douanes seront équipées d'infrastructures et de moyens mobiles pour lutter contre la fraude et gérer les marchandises saisies.

La télédéclaration et le télépaiement sont désormais obligatoires pour les grands contribuables, avec une mise en œuvre progressive. Le registre des contribuables sera révisé pour éliminer les anomalies et empêcher la création non réglementaire de NIF temporaires. Le gouvernement s'engage à collaborer avec le FMI pour élaborer une stratégie de gestion des arriérés fiscaux, ciblant en priorité les entreprises publiques.

Enfin, pour mieux préparer le Service de télédéclaration et de télépaiement à accueillir l'ensemble des grands contribuables, des améliorations techniques sont prévues. Celles-ci incluent l'ajout d'un tableau de bord de gestion, une intégration complète avec les institutions bancaires, et la possibilité de faire des déclarations d'impôt complémentaires en ligne.

C-Gestion des recettes du secteur extractif :

Avant le début de la production de gaz prévue pour 2025 dans le cadre du projet gazier GTA, notre pays envisage de réorganiser en profondeur la structure de gestion et de prévision des recettes gazières et minières. Ces ressources seront intégrées dans le cadre budgétaire à moyen terme, avec une attention particulière portée à la régulation de la volatilité inhérente aux recettes du secteur extractif.

Pour atteindre cet objectif, la Mauritanie entend consolider le mécanisme de stabilisation des flux budgétaires issus des revenus gazières et minières, tout en respectant les meilleures pratiques internationales en matière de transparence et de gestion des fonds d'épargne. Des mesures visant à renforcer la règle permettant de lisser la volatilité des revenus issus de ces ressources seront mises en œuvre, afin d'assurer une approche prudente et responsable dans l'utilisation des recettes extractives.

Dans le même temps, la Mauritanie procédera à une évaluation approfondie du Fonds national des revenus des hydrocarbures (FNRH) pour déterminer s'il peut gérer efficacement des flux financiers et des actifs plus importants. La nouvelle politique d'investissement du FNRH, adoptée par le Comité Consultatif d'Investissement (CCI) lors de sa dernière réunion en janvier 2024, a été approuvée par les autorités compétentes. Afin de garantir la transparence, des rapports mensuels seront publiés et présentés au CCI lors de ses réunions régulières.

En synthèse, ces initiatives témoignent de l'engagement de notre pays à assurer une gestion rigoureuse et durable des recettes du secteur extractif, tout en veillant à ce que le fonds souverain soit à la hauteur des défis que représentent des flux financiers plus conséquents. Les autorités demeurent déterminées à appliquer des pratiques exemplaires en matière de transparence, de gouvernance et de responsabilité financière.

2.2. Cadre de politique de la dette 2024-2026

B- Objectifs de la Stratégie de Gestion de la Dette

Une Stratégie de gestion de la dette est un scénario de financement extérieur et intérieur que le gouvernement a l'intention de mettre en œuvre à moyen terme pour parvenir à une composition souhaitée du portefeuille de la dette publique, qui reflète ses orientations en matière de coût et de risque. Ces orientations correspondent aux multiples objectifs de la gestion de la dette publique.

L'objectif principal de la gestion de la dette consiste à permettre à un Etat de couvrir ses besoins de financement à moindre coût et à moindre risque, tout en assurant le maintien de la viabilité de la dette à long terme. L'Etat peut également rechercher à travers ce processus, le développement du marché des titres publics ou d'autres objectifs connexes à la gestion de la dette.

Dans l'approche actuelle de la Mauritanie, Les objectifs stratégiques de la SDMT 2024-2026 visent notamment à :

Pourvoir aux besoins de financement de l'Etat et de ses obligations de paiements futurs aux moindres coûts possibles à long terme tout en minimisant les risques liés à l'endettement ;

Favoriser le développement du marché des titres publics ; et

Favoriser la mobilisation des financements concessionnels avec un recours mesuré à la dette commerciale.

Ces objectifs stratégiques seront complétés par des objectifs spécifiques liés à une meilleure gestion des risques issus de l'analyse du portefeuille de la dette publique à fin 2023.

C- Champ de la Stratégie de Gestion de la Dette Publique

Dans le cadre de la présente stratégie, la dette intérieure et la dette extérieure sont définies sur la base de la devise dans laquelle elles sont libellées. La dette intérieure englobe la dette libellée en monnaie nationale MRU et la dette extérieure est la dette libellée en devises.

La dette prise en considération dans la présente stratégie est principalement la dette de l'administration centrale, y compris la dette de l'Etat à l'égard de la BCM et la dette extérieure rétrocédée par la BCM au Trésor telles que les dépôts du Fonds saoudien de développement et la facilité élargie de crédit du FMI. La dette vis-à-vis du Fonds Khalifa de Développement des Entreprises, qui est une dette rétrocédée par le gouvernement mauritanien aux établissements financiers, est également prise en compte dans le portefeuille de la dette publique. Il est à préciser également que les allocations DTS ne sont pas intégrées dans l'encours de la dette, alors que les intérêts qui en découlent sont pris en charge dans les intérêts de la dette.

Cette approche réductrice tient essentiellement aux difficultés de rassembler toutes les données relatives aux autres passifs conditionnels. Néanmoins, le champ d'application de la stratégie de gestion de la dette sera étendu au fur et à mesure que les informations deviennent disponibles et lorsque les dispositions institutionnelles permettent l'application d'une stratégie plus large et plus exhaustive.

3. Prévisions des ressources 2024-2027

Selon les projections macroéconomiques et la stratégie budgétaire pour la période 2024-2027, les recettes de l'État devraient enregistrer une amélioration modérée de 5,81 % en moyenne. Cette progression s'inscrit dans un cadre de stabilité macroéconomique et de réformes structurelles visant à renforcer l'efficacité de la mobilisation des recettes publiques.

3.1. Ressources intérieures 2024-2027

Les estimations montrent que les recettes fiscales connaîtront une croissance moyenne de 9,30 % sur la période, portée par :

- **Les taxes sur les biens et services**, qui devraient augmenter de 11,36 % par an ;
- **Les droits de douane et taxes sur le commerce international**, avec une progression annuelle moyenne de 9,82 % ;
- **Les impôts sur les revenus et bénéfices**, qui enregistreront une hausse de 9,78 % par an.

La pression fiscale, exprimée en pourcentage du PIB nominal, devrait passer de 16,21 % en 2024 à 14,08 % en 2027. Cette baisse traduit une dynamique de croissance économique soutenue, accompagnée d'une politique fiscale modérée, visant à éviter un alourdissement excessif du fardeau fiscal sur les contribuables, tout en assurant un niveau de recettes suffisant pour répondre aux besoins de financement des dépenses publiques.

En outre, la part des recettes fiscales dans les recettes totales continuera d'augmenter, passant de 64,52 % en 2024 à 67,41 % en 2027.

Cependant, les recettes non fiscales suivront une tendance à la baisse, passant de 27,36 milliards MRU en 2024 à 26,23 milliards MRU en 2026, puis à 25,95 milliards MRU en 2027. Cette évolution s'explique par les prévisions des recettes issues de la pêche, des dividendes, ainsi que des revenus miniers, qui reflètent l'anticipation de leur contexte sectoriel.

Tableau 7 Evolution des recettes 2024-2027 en MDS MRU

En MDS MRU	2024	2025	2026	2027
Recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières)	104,36	104,65	108,36	110,29
Recettes publiques (hors pétrole non fiscale)	102,28	102,05	104,46	106,39
Recettes fiscales	67,34	67,01	70,48	74,35
dont taxes sur les revenus et profits	20,87	22,38	23,26	24,08
dont taxes sur les biens et services	27,02	31,25	32,93	34,83
dont taxes sur le commerce international	11,58	12,38	13,28	14,43
dont autres recettes fiscales	3,30	1,00	1,00	1,00
Recettes non fiscales	27,36	26,23	25,98	25,95
Recettes de la pêche	7,57	6,74	6,84	6,76
Recettes minières	3,15	2,71	2,58	2,65
Dividendes et redevances des entreprises publiques	7,40	7,41	6,81	6,81
Comptes spéciaux	5,48	5,41	5,74	5,69

Recettes en capital	1,19	1,53	1,71	1,83
Autres	2,57	2,43	2,30	2,21
Dons	7,59	8,80	8,00	6,09
Projets	6,86	7,27	6,69	4,78
Aide budgétaire	0,73	1,53	1,31	1,31
Recettes pétrolières	2,08	2,60	3,90	3,90
Dont GTA		1,60	2,90	2,90

En 2024, les recettes issues des industries extractives représenteront 14,18 % des recettes budgétaires totales. Cette proportion connaîtra une légère augmentation pour atteindre 16,18 % en 2025, 17,03 % en 2026, avant de s'établir à 17,37 % en 2027.

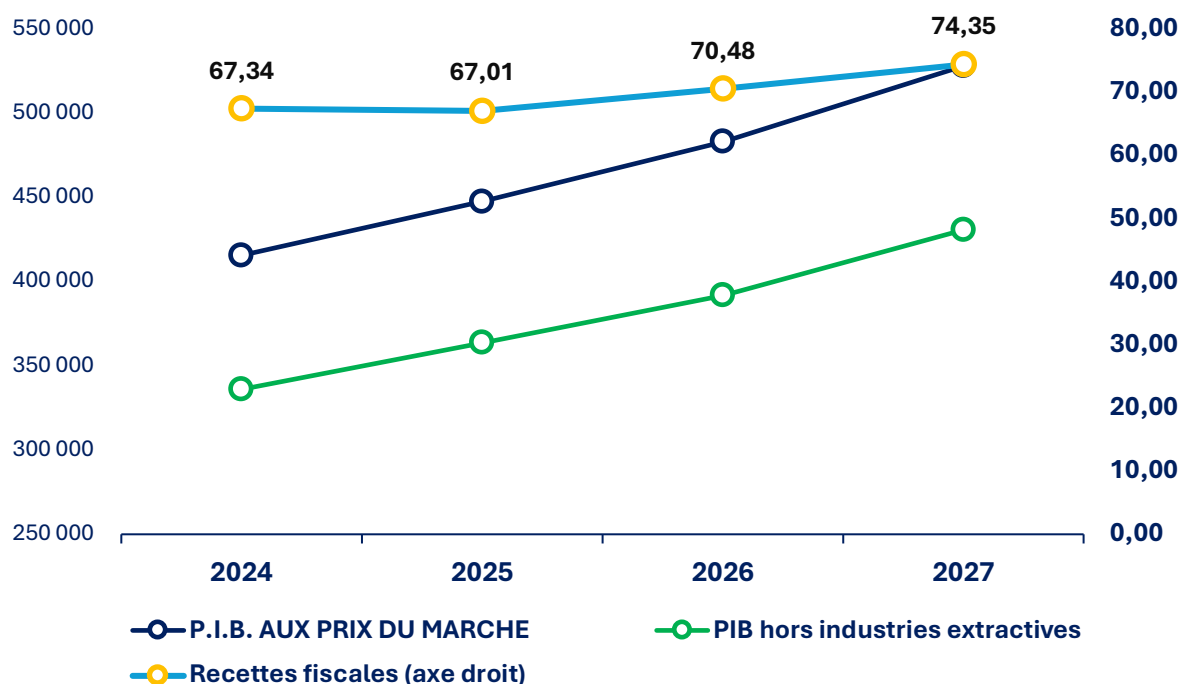
Cette progression des recettes extractives s'explique principalement par le début des revenus générés par l'exploitation des ressources gazières, dont les premiers encaissements sont attendus à partir de 2025. Ce développement reflète l'importance croissante du secteur extractif dans la structure des finances publiques, notamment à travers la diversification des sources de revenus liée à l'entrée en production de la GTA.

Tableau 8 recettes extractives et recettes non-extractives en MDS MRU 2024-2027

Année/Recettes budgétaires	2024	2025	2026	2027
Recettes extractives (en Mds MRU)	14,80	16,93	18,46	19,16
Recettes non extractives (en Mds MRU)	89,56	87,71	89,91	91,13

Suite de l'ajustement prévu en 2025, il apparaît que les recettes fiscales s'aligneront sur la trajectoire générale des agrégats macroéconomiques. Cette évolution montre la réactivité de ces recettes face aux dynamiques du contexte économique, reflétant leur sensibilité aux variations de la conjoncture de l'économie nationale.

Figure 11: Evolution des recettes fiscales et PIB nominal



3.2. Ressources extérieures 2024-2027

L'analyse des composantes des recettes extérieures montre une hausse modérée des financements extérieurs jusqu'en 2025, avec une augmentation des dons projets et de l'appui budgétaire, avant une baisse significative à partir de 2026, surtout en ce qui concerne les dons projets -28,54 % en 2027. Cette tendance suggère que notre pays ne pourra pas compter sur une augmentation continue des ressources externes, notamment en raison de son inéligibilité aux dons IDA. Pour répondre à cette situation, une politique de mobilisation des recettes domestiques va être adoptée et mise en œuvre à travers la révision du code des impôts et celui de l'investissement, qui constitue l'une des décisions déjà annoncées dans la politique générale du gouvernement. Cette initiative vise à renforcer l'efficacité de la collecte fiscale, à diversifier l'économie vers des secteurs non-extractifs et à optimiser l'exploitation des ressources naturelles.

Tableau 9: Enveloppes indicatives des ressources extérieures au titre de 2024-2027

En milliards MRU	2024	2025	2026	2027
Dons Projets	6,86	7,27	6,69	4,78
Appui budgétaire	0,73	1,53	1,31	1,31
TOTAL	7,59	8,80	8,00	6,09

4. Prévisions des dépenses 2024-2027

4.1. Evolution des dépenses totales

L'évolution des dépenses totales montre une tendance à la hausse, bien que le taux de croissance moyen soit considérablement plus faible que celui des années précédentes. De 2024 à 2027, le volume des dépenses globales devrait augmenter à un taux moyen de 3,81%, par rapport au taux moyen beaucoup plus élevé de 18,4% observé pour la période 2020-2023. Cette modération dans la croissance des dépenses reflète les politiques visant

à maîtriser l'augmentation rapide des dépenses courantes pendant les années de la pandémie de COVID-19, ainsi que les hausses des prix de l'énergie et des denrées alimentaires de l'année dernière.

Le pourcentage des dépenses par rapport au PIB devrait également diminuer, passant de 25,92% en 2024 à 21,19% en 2027.

Tableau 10: Evolution des dépenses en MDS MRU (2024-2027)

Agrégats des dépenses/ Année	2024	2025	2026	2027
Dépenses publiques	107,72	106,19	109,12	111,88
Dépenses Courantes	65,58	63,19	61,38	61,96
Salaires et traitements	25,81	26,13	26,78	28,25
Biens et services	12,17	10,82	10,78	10,63
Transferts courants	15,61	13,61	11,00	10,89
Intérêts sur la dette publique	4,14	4,13	3,90	3,73
Réserves communes	2,37	3,09	3,18	3,26
Comptes spéciaux	5,48	5,41	5,74	5,20
Dépenses d'équipement et prêts nets	42,14	43,00	47,74	49,91
Investissements financés par extérieur	10,60	11,49	15,90	17,91
Investissements financés par intérieur	31,54	31,51	31,84	32,00

4.1.1. Dépenses courantes

Les dépenses courantes enregistreraient une décélération avec un taux de croissance moyen de -0,7 % sur la période 2024-2027, par rapport à +19,0 % pour celle de 2020-2023. Cette tendance est animée par le ralentissement prévu du taux moyen d'évolution des transferts courants, qui se situerait autour de -9,4 % durant les années 2024-2027, contre 45,9 % sur la période allant de 2020 à 2023.

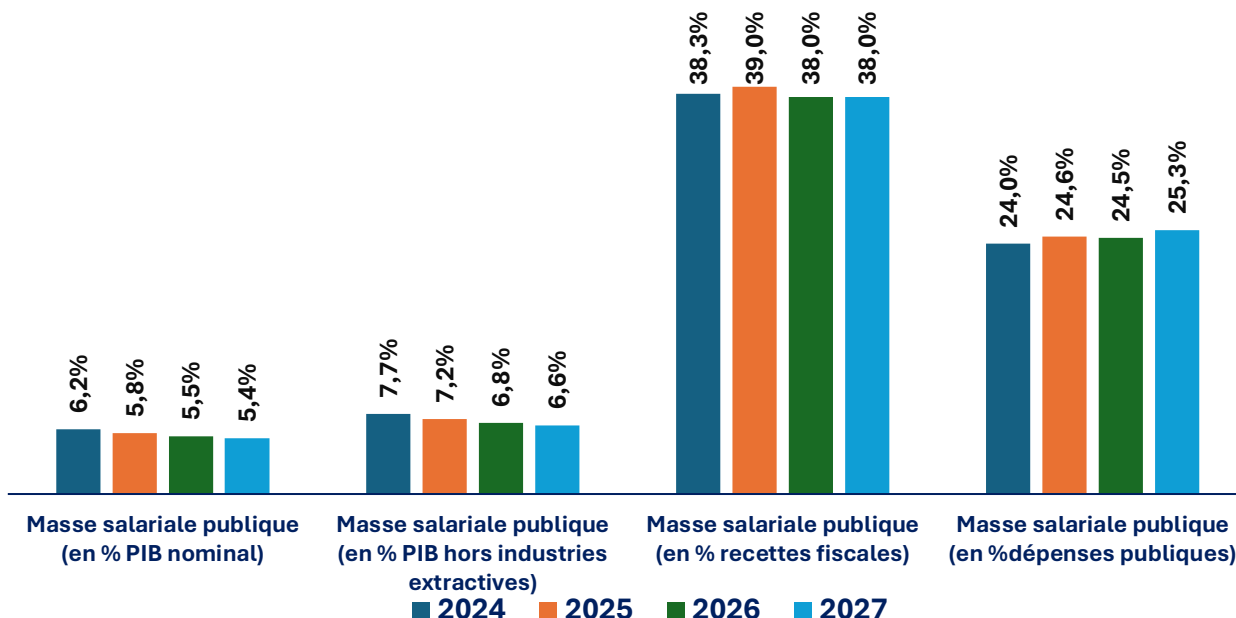
La politique visant à contrôler le train de vie de l'État contribuera à cette tendance par le biais des abattements appliqués sur les biens et services, en moyenne de -0,2 %. Le volume des dépenses courantes par rapport au PIB nominal passera de 15,8 % en 2024 à 11,7 % en 2027, ce qui montre les efforts fournis pour maîtriser la volatilité de cette rubrique budgétaire.

4.1.1.1. Charges du Personnel

Après une augmentation de 18,4% au titre de l'année 2023, à la suite de la dernière augmentation décidée lors de la commémoration du 62^{ème} anniversaire de l'indépendance nationale, le rythme de l'augmentation de la masse salariale trouve son rythme de croisé en 2024 avec un taux d'évolution de 3,5% et une augmentation moyenne de 3,1% sur la période 2025-2027

La masse salariale publique représenterait en moyenne 38,3% de recettes fiscales et 24,6% de dépenses publiques sur les années 2024-2027.

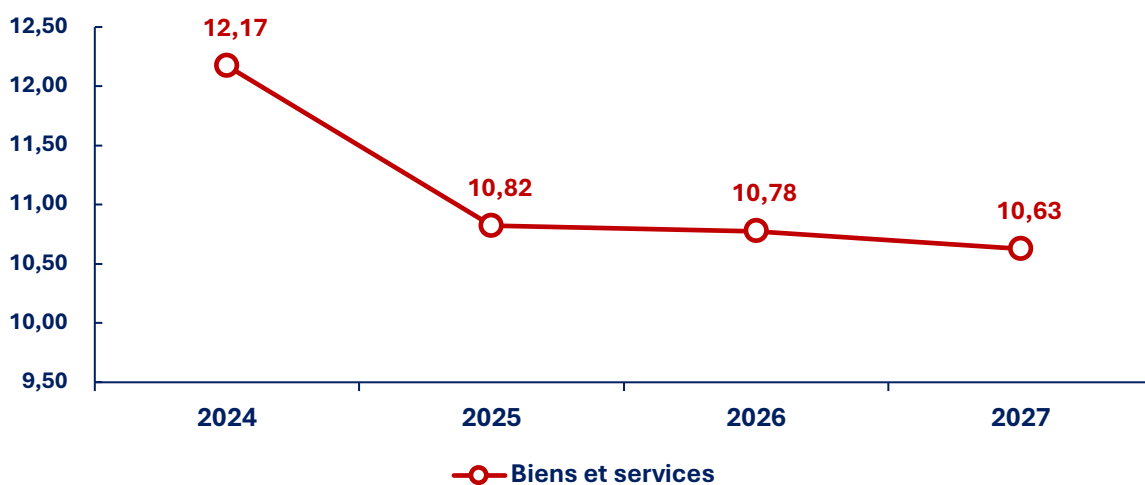
Figure 12: Principaux ratios de la masse salariale publique 2024-2027



4.1.1.2. Dépenses des biens et services

Les dépenses en biens et services vont connaître une régression modérée avec un taux de -0,2% sur la période 2024-2026 au lieu de +14,3% enregistré en 2020 à 2023. Cette tendance reflète la politique visant à réorienter les fonds publics vers l'investissement.

Figure 13: Evolution des Biens et services 2024-2027 en MDS MRU



4.1.1.3. Subventions et Transferts courants

En application de la politique visant à maîtriser les dépenses courantes, les subventions et les transferts s'inscriront dans une dynamique de réduction continue de cet agrégat.

Figure 14: Evolution des Subventions et Transferts courants 2024-2027 en MDS MRU



4.1.1.4. Intérêts de la dette

L'évolution des charges liées aux intérêts de la dette se maintiendra autour de 4 milliards MRU sur la période 2024-2027. Le ratio des intérêts de la dette par rapport aux recettes fiscales suivra une trajectoire décroissante, passant de 6,1 % en 2024 à 5 % en 2027.

Tableau11: Ratios de la dette 2024-2027

	2024	2025	2026	2027
Intérêts de la dette (en % recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières))	3,96%	3,94%	3,60%	3,39%
Intérêts de la dette (en % dépenses publiques)	3,84%	3,89%	3,58%	3,34%
Intérêts de la dette (en % recettes fiscales)	6,14%	6,16%	5,54%	5,02%
Intérêts de la dette (en % PIB)	1,00%	0,92%	0,81%	0,71%

4.1.2. Dépenses en capital

Les dépenses d'équipement et les prêts nets devraient enregistrer une hausse de 18,5 % sur la période 2024-2027, principalement imputable à l'augmentation des investissements financés par des ressources extérieures, lesquels afficheront un taux de croissance de 69,1 %, contre 1,5 % pour ceux financés par des ressources intérieures. Les investissements financés sur ressources intérieures représenteront en moyenne 70 % du total des dépenses en capital sur la même période.

A- Répartition des investissements publics de l'administration centrale (2025-2027) financés sur le budget de l'Etat

Tableau 12: Répartition du budget des PIP (2025-2027) financés sur le budget de l'Etat

Secteur	Sous-Secteur	Programma tion 2025 (million MRU)	Programma tion 2026 (million MRU)	Programma tion 2027 (million MRU)
Développement Rural	Agriculture	3 013,09	2 957,29	3 669,29
	Elevage	349,80	335,72	265,72

	Environnement	111,00	120,50	113,00
	Hydraulique villageoise-pastorale	1 595,00	1 660,00	1 668,00
	Recherche/Formation/Vulgarisation	290,00	290,00	-
	Total Développement Rural	5 358,89	5 363,51	5 716,01
Développement Industriel	Artisanat	15,00	15,00	15,00
	Commerce	35,00	32,00	32,00
	Energie	1 225,88	1 150,00	1 150,00
	Mines hors SNIM	100,00	100,00	100,00
	Pêche	1 091,00	1 131,00	1 048,00
	Tourisme	-	-	-
	Total Développement Industriel	2 466,88	2 428,00	2 345,00
Aménagement du Territoire	Habitat/Urbanisme/Transport	2 975,93	3 044,93	2 970,00
	Hydraulique urbaine & Assainissement	1 634,03	1 827,00	1 457,00
	Information	173,00	172,00	340,00
	Infrastructures aéroportuaires	150,00	-	-
	Infrastructures portuaires	200,00	150,00	-
	Infrastructures routières	4 018,28	4 100,00	4 275,00
	Télécommunications	67,50	67,50	77,50
	Total Aménagement du Territoire	9 218,74	9 361,43	9 119,50
Ressources Humaines	Culture	18,67	13,67	-
	Education	728,77	662,19	741,69
	Emploi	529,40	500,00	700,00
	Jeunesse et Sports	64,50	55,00	100,00
	Justice	66,50	46,00	56,00
	Santé et Affaires Sociales	495,01	497,01	567,00
	Total Ressources Humaines	1 902,85	1 773,87	2 164,69
Développement Institutionnel	Appui à l'Administration	2 910,93	2 846,93	2 758,10
	Appui au secteur privé	34,00	33,00	33,00
	Total Développement Institutionnel	2 944,93	2 879,93	2 791,10
Projets multisectoriels	Projets multisectoriels	9 617,57	10 033,83	9 863,78
	Total Projets multisectoriels	9 617,57	10 033,83	9 863,78
Total général		31 509,86	31 840,57	32 000,08

B- Répartition des investissements publics de l'administration centrale (2025-2027) par sous-secteur financés sur des prêts

Tableau 13: Répartition du budget des PIP (2025-2027) financés sur des prêts

en million MRU				
Secteur	Sous Secteur	Programmation 2025	Programmation 2026	Programmation 2027
Développement Rural	Agriculture	360,00	815,00	868,00
	Elevage	109,11	350,00	413,00
	Génie rural	-	-	-
	Hydraulique villageoise-pastorale	140,00	150,00	150,00
	Total Développement Rural	609,11	1 315,00	1 431,00
Développement Industriel	Energie	700,00	800,00	900,00
	Mines hors SNIM	15,20	500,00	1 200,00
	Total Développement Industriel	715,20	1 300,00	2 100,00
Aménagement du Territoire	Hydraulique urbaine & Assainissement	564,00	2 062,00	4 212,00
	Infrastructures portuaires	-	-	-
	Infrastructures routières	510,00	2 199,72	2 670,00
	Télécommunications	225,00	304,00	350,00
	Total Aménagement du Territoire	1 299,00	4 565,72	7 232,00
Ressources Humaines	Education	290,00	550,00	850,00
	Emploi	90,40	144,00	-
	Santé et Affaires Sociales	308,85	306,00	250,00
	Total Ressources Humaines	689,25	1 000,00	1 100,00
Développement Institutionnel	Appui à l'Administration	130,00	198,00	320,00
	Total Développement Institutionnel	130,00	198,00	320,00
Projets multisectoriels	Projets multisectoriels	773,20	826,40	947,50
	Total Projets multisectoriels	773,20	826,40	947,50
Total général		4 215,76	9 205,12	13 130,50

C-Répartition des investissements publics de l'administration centrale (2025-2027) financés sur des dons projets

Tableau 14: Répartition du budget des PIP (2025-2027) financés sur des dons projets

en million MRU				
Secteur	Sous-Secteur	Programmation 2025	Programmation 2026	Programmation 2027
Développement Rural	Agriculture	393,40	120,00	-
	Elevage	427,50	650,00	440,00
	Environnement	126,81	120,00	120,00
	Hydraulique villageoise-pastorale	50,00	66,67	66,67

	Recherche/Formation/Vulgarisation	-	-	-
	Total Développement Rural	997,71	956,67	626,67
Développement Industriel	Energie	142,04	157,76	157,76
	Pêche	283,51	453,41	114,26
	Total Développement Industriel	425,55	611,17	272,02
Aménagement du Territoire	Habitat/Urbanisme/Transport	0,55	-	-
	Hydraulique urbaine & Assainissement	2 112,00	2 086,00	1 704,00
	Infrastructures portuaires	-	-	-
	Télécommunications	-	-	-
	Total Aménagement du Territoire	2 112,55	2 086,00	1 704,00
Ressources Humaines	Education	888,24	694,48	694,48
	Emploi	294,00	231,60	-
	Jeunesse et Sports	200,00	236,67	236,67
	Justice	60,00	95,33	-
	Santé et Affaires Sociales	922,00	400,00	477,60
	Total Ressources Humaines	2 364,24	1 658,08	1 408,75
Développement Institutionnel	Appui à l'Administration	132,74	142,88	15,20
	Appui au secteur privé		-	-
	Total Développement Institutionnel	132,74	142,88	15,20
Projets multisectoriels	Projets multisectoriels	1 238,78	1 236,13	756,13
	Total Projets multisectoriels	1 238,78	1 236,13	756,13
Total général		7 271,57	6 690,93	4 782,77

Tableau 15: Ratios des dépenses en capital 2024-2027

	2024	2025	2026	2027
Dépenses d'équipements et prêts nets en % de Total des dépenses	39,1%	40,5%	43,7%	44,6%
Dépenses d'équipements et prêts nets en % du PIB	10,1%	9,6%	9,9%	9,5%

5. Prévisions solde budgétaire

5.1. Solde budgétaire

Le solde primaire non extractif en pourcentage du PIB, au titre de la période précitée, devrait passer de -3,37% en 2024 à -3,22% en 2027. Cette tendance reflète la volonté du gouvernement de stabiliser la dette publique à moyen terme.

Le solde budgétaire global en pourcentage du PIB se redresserait sur la période 2024-2027 en passant de - 0,81% du PIB en 2024 à -0,3 en 2027.

Tableau 16: Solde budgétaires en mds MRU 2024-2027

	2024	2025	2026	2027
Solde primaire non extractif	-14,02	-14,35	-15,31	-17,01

en % PIB	-3,37%	-3,21%	-3,17%	-3,22%
Solde global; dons compris (déficit -)	-3,36	-1,54	-0,75	-1,59
en % PIB	-0,81%	-0,3%	-0,2%	-0,3%

5.2. Mode de financement

Au cours des trois prochaines années, les besoins de financement de l'État devraient augmenter, principalement en raison des paiements liés aux amortissements de la dette, notamment de la dette extérieure. Cette situation nécessitera une planification rigoureuse et l'utilisation de diverses sources de financement pour assurer la stabilité budgétaire du pays.

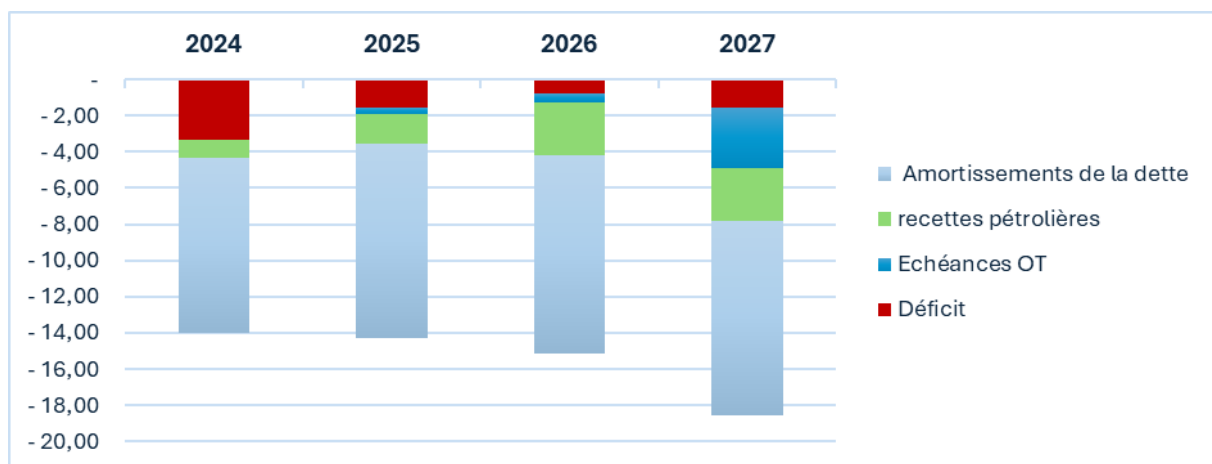
En effet, les besoins de financement de l'État augmenteront de 30 %, passant de 14,3 milliards MRU en 2025 à 18,56 milliards MRU en 2027. Pour répondre à ces exigences, l'État envisage de recourir aux emprunts extérieurs (prêts projets), aux émissions d'Obligations du Trésor (OT) et aux prêts budgétaires (FMI-FRD et BM-IDA).

A- Besoins de financement de l'État

Les besoins de financement comprennent le déficit budgétaire, les amortissements de la dette et les recettes pétrolières versées au Fonds National des Revenus Hydrocarbures (FNRH). Le déficit budgétaire devrait se réduire et se stabiliser autour de 1,5 milliard MRU au cours des trois prochaines années. Les recettes des hydrocarbures, déposées sur le compte du FNRH à la Banque de France, devraient atteindre 2,9 milliards MRU.

Les amortissements de la dette, incluant les dettes intérieure et extérieure, représentent la majeure partie des besoins de financement. Entre 2025 et 2027, ils devraient passer de 11,16 milliards MRU à 14,07 milliards MRU. Cette augmentation est principalement due aux émissions d'Obligations du Trésor, ayant des échéances allant jusqu'à trois ans, destinées à développer le marché domestique et à diversifier les instruments de la dette intérieure.

Figure 15: Besoins de financement de l'Etat 2024-2027



B-Ressources de financement de l'État

Pour répondre à ces besoins, l'État prévoit de s'appuyer principalement sur des sources de financement traditionnelles, telles que les prêts concessionnels auprès de bailleurs de fonds internationaux. Ces prêts devraient connaître une forte progression entre 2025 et 2027, passant de 4,22 milliards MRU à 13,13 milliards MRU. Parallèlement, pour maintenir un marché domestique dynamique et réduire l'exposition aux risques de change, les émissions de titres publics augmenteront de 2,84 milliards MRU à 4,25 milliards MRU sur la même période.

Les prêts budgétaires accordés par le FMI dans le cadre de la Facilité de Résilience et de Durabilité (FRD) et par la Banque mondiale (IDA) joueront également un rôle crucial, surtout en 2025, avec un montant prévu de 7,26 milliards MRU, avant de diminuer à 1,17 milliard MRU en 2027.

Grâce à ces différentes sources de financement, le recours à la trésorerie disponible à la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) sera limité, permettant ainsi au Trésor Public de constituer une réserve de trésorerie suffisante pour faire face aux dépenses imprévues et obligatoires.

L'augmentation des besoins de financement de l'État au cours des prochaines années appelle à une gestion financière prudente et à une diversification des sources de financement. En combinant efficacement les emprunts extérieurs, les émissions d'Obligations du Trésor et les prêts budgétaires, l'État pourra non seulement répondre à ses obligations financières, mais aussi renforcer sa capacité à faire face aux défis économiques futurs.

Figure 16: Ressources de financement de l'Etat 2025-2027

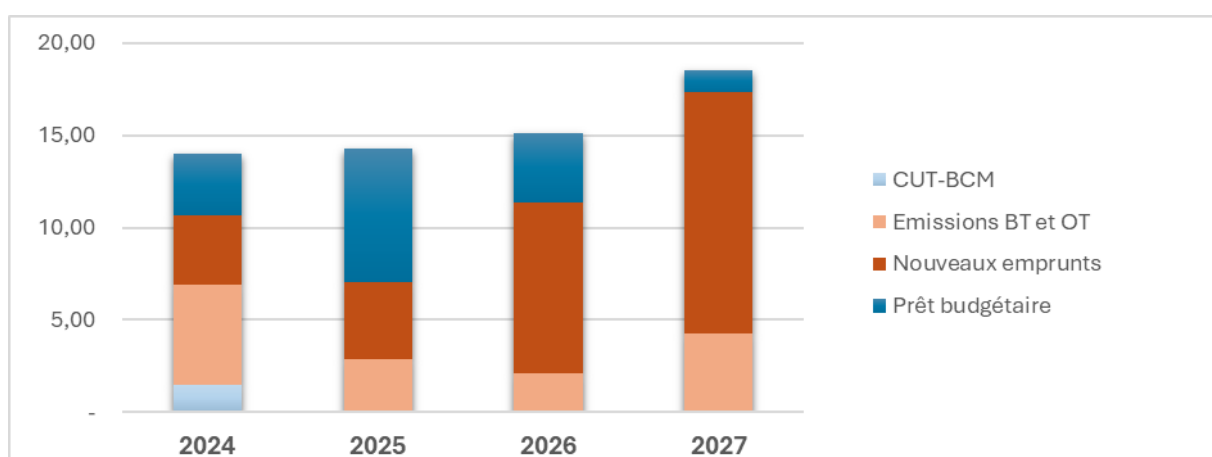


Tableau 17: Tableau de Financement 2025-2027

	2024	2025	2026	2027
Financement	3,36	1,55	0,76	1,59

Financement intérieur	6,94	2,44	1,63	0,91
<i>Financement bancaire</i>	6,34	2,00	1,50	0,91
<i>CUT-BCM</i>	1,49	-	-	-
<i>Encaisses</i>	-	-	-	-
<i>Banques commerciales</i>	4,85	2,00	1,50	0,91
<i>BT bancaires</i>	1,85	1,00	0,50	0,41
<i>Financement net par BT à CT</i>	1,85	1,00	0,50	0,41
<i>Echéances OT</i>	-	-	-	-
<i>Nouvelles émissions OT</i>	-	-	-	-
<i>BIT bancaires</i>	3,00	1,00	1,00	0,50
<i>Financement net par BT à CT</i>	1,35	-	-	-
<i>Echéances OT</i>	-	-	-0,50	-2,50
<i>Nouvelles émissions OT</i>	1,65	1,00	1,50	3,00
<i>Obligations cautionnées</i>	-	-	-	-
<i>Financement non-bancaire</i>	0,60	0,44	0,13	-
<i>Financement net par BT à CT</i>	0,20	-	-	-
<i>Echéances OT</i>	-	-0,40	-	-0,84
<i>Nouvelles émissions OT</i>	0,40	0,84	0,13	0,84
<i>Autres</i>	-	-	-	-
Financement extérieur	-3,58	-0,89	-0,87	0,67
<i>Compte pétrolier net</i>	-1,00	-1,60	-2,90	-2,90
<i>Recettes pétrolières</i>	-1,00	-1,60	-2,90	-2,90
<i>Contribution du FNRH</i>		-	-	-
<i>Emprunts extérieurs (net)</i>	-5,89	-6,54	-1,75	2,41
<i>Nouveaux emprunts</i>	3,74	4,22	9,21	13,13
<i>Amortissements de la dette</i>	-9,63	-10,76	-10,96	-10,73
<i>Financement extérieur exceptionnel</i>	-	-	-	-
<i>Prêt budgétaire</i>	3,31	7,26	3,78	1,17

CHAPITRE IV : CDMT GLOBAL 2025-2027

1. Comparaison en CDMT-g 2024-2026 et CDMT-g 2025-2027

1.1. Evolution des agrégats

L'analyse de l'évolution des agrégats entre les CDMT 2024-2026 et CDMT 2025-2027 révèle plusieurs tendances notables. En 2024, les salaires ont évolué de 3,76%, 3,91% en 2025 et 2,02% en 2027. Cette tendance reflète l'accompagnement de l'évolution prévue dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Pour les biens et services, une baisse moyenne de -10,14%, indiquant la politique adoptée pour maîtriser le train de vie de l'Etat. Les subventions et transferts montrent une diminution moyenne de -1,74% entre les deux périodes comparées.

En revanche, les investissements affichent une diminution moyenne-2,5% entre les années 2025 et 2026, avant d'augmenter d'un taux de 9,97% en 2027.

Tableau 18: Comparaison entre CDMT 2024-2026 et CDMT 2025-2027 en MDS MRU

Partie	2024	2025	2026	2027
--------	------	------	------	------

CDMT 2024-2026	Salaires	24,87	25,15	26,25	
	Biens et services	12,8	12,48	12,39	
	Subventions et transferts	15,5	13,6	11,7	
	Investissement	43,42	43,9	43,41	
CDMT 2025-2027	Salaires	25,81	26,13	26,78	28,25
	Biens et services	12,17	10,82	10,78	10,63
	Subventions et transferts	15,61	13,61	11,00	10,89
	Investissement	42,14	43,00	47,74	49,91
Evolution	Salaires	3,76%	3,91%	2,02%	
	Biens et services	-4,91%	-13,28%	-13,03%	
	Subventions et transferts	0,73%	0,05%	-6,01%	
	Investissement	-2,96%	-2,06%	9,97%	

1.2. Enveloppes sectorielles (2025-2027) en MRU

Les enveloppes budgétaires seront définies pour la partie de fonctionnement sur la base d'une politique inchangée car les différents départements ministériels n'ont pas encore matérialisés leurs politiques sectorielles en termes budgétaires. En ce qui concerne les investissements leur répartition est déjà effectuée au niveau du PIP-2025-2027

N°	N° Partie	Libellé Titre	2025	2026	2027
1		PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	270 192 115	272 343 283	278 918 024
	1	Dépenses de personnel	117 686 026	120 599 582	127 223 755
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	147 841 592	147 206 681	145 162 590
	4	Subventions et transferts courants	664 497	537 020	531 678
	6	Dépenses d'investissement	4 000 000	4 000 000	6 000 000
2		MINISTÈRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	126 028 262	120 483 824	120 430 632
	1	Dépenses de personnel	21 615 555	22 150 692	23 367 363
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	74 387 029	74 067 571	73 039 079
	4	Subventions et transferts courants	30 025 678	24 265 561	24 024 189
3		PREMIER MINISTÈRE	453 501 032	407 646 305	409 364 365

	1	Dépenses de personnel	91 449 207	93 713 217	98 860 603
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	103 541 861	103 097 197	101 665 604
	4	Subventions et transferts courants	248 509 963	200 835 890	198 838 157
	6	Dépenses d'investissement	10 000 000	10 000 000	10 000 000
5		ASSEMBLEE NATIONALE	438 735 241	436 851 077	430 785 027
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	438 735 241	436 851 077	430 785 027
7		CONSEIL CONSTITUTIONNEL	20 582 303	20 493 912	20 209 336
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	20 582 303	20 493 912	20 209 336
8		COUR DES COMPTES	99 172 737	99 731 206	103 228 695
	1	Dépenses de personnel	66 632 520	68 282 143	72 032 676
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	15 192 478	15 127 233	14 917 178
	4	Subventions et transferts courants	5 347 739	4 321 831	4 278 841
	6	Dépenses d'investissement	12 000 000	12 000 000	12 000 000
9		MINISTÈRE DU SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT	675 150 327	673 498 594	671 346 369
	1	Dépenses de personnel	61 983 064	63 517 580	67 006 410
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	403 593 215	401 859 969	396 279 801
	4	Subventions et transferts courants	7 574 047	6 121 045	6 060 158
	6	Dépenses d'investissement	202 000 000	202 000 000	202 000 000
10		MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES AFFAIRES DES RETRAITS ET DES ENFANTS DE MARTYRS	9 871 647 436	9 719 732 844	9 952 892 603
	1	Dépenses de personnel	4 864 697 128	4 985 132 539	5 258 950 917
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	766 604 462	763 312 251	752 713 010
	4	Subventions et transferts courants	1 251 345 846	1 011 288 053	1 001 228 676
	6	Dépenses d'investissement	2 989 000 000	2 960 000 000	2 940 000 000
11		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION AFRICAINE ET DES MAURITANIENS DE L'EXTÉRIEUR	1 680 321 069	1 661 937 138	1 696 810 287
	1	Dépenses de personnel	777 987 639	797 248 296	841 038 753
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	684 425 620	681 486 329	672 023 311
	4	Subventions et transferts courants	180 907 810	146 202 513	144 748 223
	6	Dépenses d'investissement	37 000 000	37 000 000	39 000 000
12		MINISTÈRE DE L'AUTONOMISATION DES JEUNES, DE L'EMPLOI, DES SPORTS ET DU SERVICE CIVIQUE	1 067 704 917	1 015 639 696	1 270 408 852
	1	Dépenses de personnel	224 992 552	230 562 697	243 226 815
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	154 611 937	153 947 951	151 810 252
	4	Subventions et transferts courants	94 200 428	76 129 047	75 371 785
	6	Dépenses d'investissement	593 900 000	555 000 000	800 000 000

13		HAUT CONSEIL DE LA FATWA ET DES RECOURS GRACIEUX	21 098 961	21 008 351	20 716 632
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	21 098 961	21 008 351	20 716 632
14		MINISTÈRE DE LA JUSTICE	792 768 331	780 668 630	809 276 243
	1	Dépenses de personnel	406 888 383	416 961 728	439 864 185
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	309 589 379	308 259 836	303 979 385
	4	Subventions et transferts courants	1 790 569	1 447 067	1 432 673
	6	Dépenses d'investissement	74 500 000	54 000 000	64 000 000
15		MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ARTISANAT ET DES METIERS	704 591 076	689 627 984	778 713 956
	1	Dépenses de personne	213 761 892	219 054 000	231 085 979
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	153 685 610	153 025 601	150 900 711
	4	Subventions et transferts courants	102 143 574	82 548 383	81 727 266
	6	Dépenses d'investissement	235 000 000	235 000 000	315 000 000
18		MINISTÈRE DU COMMERCE ET DU TOURISME	338 360 187	317 365 194	320 544 252
	1	Dépenses de personnel	93 633 957	95 952 055	101 222 414
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	90 874 801	90 484 536	89 228 081
	4	Subventions et transferts courants	103 851 429	83 928 603	83 093 758
	6	Dépenses d'investissement	50 000 000	47 000 000	47 000 000
19		MINISTÈRE DE LA PÊCHES ET DES INFRASTRUCTURES MARITIMES ET PORTUAIRES	882 021 669	843 994 108	619 353 557
	1	Dépenses de personnel	209 142 588	214 320 335	226 092 308
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	148 105 746	147 469 700	145 421 958
	4	Subventions et transferts courants	169 773 336	137 204 073	135 839 291
	6	Dépenses d'investissement	355 000 000	345 000 000	112 000 000
20		MINISTÈRE DES DOMAINES, DU PATRIMOINE DE L'ETAT ET DE LA REFORME FONCIERE	246 932 578	250 472 946	258 162 448
	1	Dépenses de personnel	158 367 741	162 288 455	171 202 473
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	88 564 837	88 184 492	86 959 975
	4	Subventions et transferts courants			
	6	Dépenses d'investissement			
21		MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	4 730 701 380	4 608 692 469	4 471 428 371
	1	Dépenses de personnel	71 412 484	73 180 444	77 200 026
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	39 328 233	39 159 337	38 615 576
	4	Subventions et transferts courants	100 750 663	81 422 688	80 612 769
	6	Dépenses d'investissement	4 519 210 000	4 414 930 000	4 275 000 000
22		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE	4 195 939 453	4 091 342 672	4 526 119 576

	1	Dépenses de personnel	189 098 762	193 780 284	204 424 054
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	427 621 286	425 784 851	419 872 466
	4	Subventions et transferts courants	243 129 405	196 487 536	194 533 056
	6	Dépenses d'investissement	3 336 090 000	3 275 290 000	3 707 290 000
23		COMMISSION ÉLECTORALE NATIONALE INDÉPENDANTE	46 683 714	46 483 229	45 837 770
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	46 683 714	46 483 229	45 837 770
24		RÉGIONS	429 317 871	428 508 403	425 852 328
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	188 487 871	187 678 403	185 072 328
	6	Dépenses d'investissement	240 830 000	240 830 000	240 780 000
25		MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA RÉFORME DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT	9 393 573 230	9 537 251 880	10 004 919 367
	1	Dépenses de personnel	8 474 938 474	8 684 752 708	9 161 780 124
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	630 207 526	627 501 076	618 787 689
	4	Subventions et transferts courants	80 427 230	64 998 096	64 351 553
	6	Dépenses d'investissement	208 000 000	160 000 000	160 000 000
26		MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE	969 462 563	899 415 561	857 848 738
	1	Dépenses de personnel	61 663 760	63 190 371	66 661 229
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	192 614 544	191 787 354	189 124 223
	4	Subventions et transferts courants	295 384 258	238 717 835	236 343 287
	6	Dépenses d'investissement	419 800 000	405 720 000	365 720 000
27		MINISTÈRE DES MINES ET DE L'INDUSTRIE	275 653 343	275 947 802	281 443 494
	1	Dépenses de personnel	112 050 842	114 824 887	121 131 874
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	51 837 636	51 615 017	50 898 299
	4	Subventions et transferts courants	11 764 865	9 507 897	9 413 321
	6	Dépenses d'investissement	100 000 000	100 000 000	100 000 000
30		MINISTÈRE DÉLEGUE AUPRES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA PROMOTION DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL, CHARGE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL	467 106 218	464 412 689	514 320 863
	1	Dépenses de personnel			
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	6 134 747	6 108 401	6 023 580
	4	Subventions et transferts courants	871 471	704 289	697 283
	6	Dépenses d'investissement	460 100 000	457 600 000	507 600 000
32		COUR SUPRÊME	88 404 967	91 938 174	92 342 765
	1	Dépenses de personnel	65 400 358	67 019 476	70 700 655
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	20 004 608	19 918 698	19 642 110
	6	Dépenses d'investissement	3 000 000	5 000 000	2 000 000

33		HAUTE COUR DE JUSTICE	11 022 539	10 975 203	10 822 802
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	11 022 539	10 975 203	10 822 802
34		COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE	568 289 873	527 386 383	535 577 648
	1	Dépenses de personnel	161 389 602	165 385 127	174 469 236
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	19 676 868	19 592 365	19 320 308
	4	Subventions et transferts courants	77 223 404	62 408 890	61 788 103
	6	Dépenses d'investissement	310 000 000	280 000 000	280 000 000
35		MINISTÈRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DE L'INNOVATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	418 430 979	404 599 951	409 375 457
	1	Dépenses de personnel	109 968 376	112 690 865	118 880 636
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	95 796 426	95 385 025	94 060 523
	4	Subventions et transferts courants	11 166 177	9 024 061	8 934 298
	6	Dépenses d'investissement	201 500 000	187 500 000	187 500 000
36		CONSEIL DU PRIX CHINGUITTI	15 203 502	15 138 210	14 928 003
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	15 203 502	15 138 210	14 928 003
37		MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES ARTS, DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT, PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT	1 351 436 988	1 270 582 843	1 452 678 720
	1	Dépenses de personnel	586 468 740	600 987 959	633 998 425
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	109 882 828	109 410 932	107 891 668
	4	Subventions et transferts courants	463 415 420	374 513 952	370 788 626
	6	Dépenses d'investissement	191 670 000	185 670 000	340 000 000
39		MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMiques ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL	904 766 484	819 967 092	886 948 514
	1	Dépenses de personnel	304 281 382	311 814 483	328 941 517
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	111 967 456	111 486 607	109 938 521
	4	Subventions et transferts courants	447 517 646	361 666 002	358 068 476
	6	Dépenses d'investissement	41 000 000	35 000 000	90 000 000
42		MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	1 871 573 109	1 777 939 619	1 810 232 717
	1	Dépenses de personnel	747 436 017	765 940 306	808 011 110
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	382 914 430	381 269 990	375 975 732
	4	Subventions et transferts courants	557 722 662	450 729 323	446 245 876
	6	Dépenses d'investissement	183 500 000	180 000 000	180 000 000
47		HAUTE AUTORITÉ POUR LA PRESSE ET L'AUDIOVISUEL	18 368 622	17 513 397	17 283 385
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	14 229 133	14 168 025	13 971 290
	4	Subventions et transferts courants	4 139 489	3 345 371	3 312 094

53		MINISTÈRE DE LA SANTÉ	5 291 311 435	5 176 138 355	5 395 802 753
	1	Dépenses de personnel	3 002 764 954	3 077 104 471	3 246 120 590
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	850 775 817	847 122 129	835 359 116
	4	Subventions et transferts courants	942 760 664	761 901 756	754 323 047
	6	Dépenses d'investissement	495 010 000	490 010 000	560 000 000
64		MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL	192 748 177	194 130 433	198 442 345
	1	Dépenses de personnel	95 281 758	97 640 651	103 003 759
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	74 032 822	73 714 885	72 691 291
	4	Subventions et transferts courants	3 433 598	2 774 897	2 747 295
	6	Dépenses d'investissement	20 000 000	20 000 000	20 000 000
67		MINISTÈRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DU BUDGET	1 363 237 025	1 384 245 803	1 444 219 535
	1	Dépenses de personnel	1 029 201 765	1 054 681 736	1 112 612 240
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	252 040 533	250 958 136	247 473 368
	4	Subventions et transferts courants	17 664 727	14 275 931	14 133 927
	6	Dépenses d'investissement	64 330 000	64 330 000	70 000 000
72		CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	41 912 052	42 764 561	44 676 915
	1	Dépenses de personnel	35 540 306	36 420 178	38 420 630
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	6 371 746	6 344 382	6 256 285
73		MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, DE LA PROMOTION DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	4 995 815 227	4 949 848 880	5 017 560 875
	1	Dépenses de personnel	2 712 145 339	2 779 289 979	2 931 948 041
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	1 089 751 620	1 085 071 642	1 070 004 498
	4	Subventions et transferts courants	606 918 268	490 487 259	485 608 336
	6	Dépenses d'investissement	587 000 000	595 000 000	530 000 000
75		MINISTÈRE DE L'HABITAT ,DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2 133 055 338	2 216 424 550	2 290 847 550
	1	Dépenses de personnel	110 640 147	113 379 267	119 606 850
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	97 326 180	96 908 210	95 562 557
	4	Subventions et transferts courants	57 089 011	46 137 073	45 678 143
	6	Dépenses d'investissement	1 868 000 000	1 960 000 000	2 030 000 000
76		MINISTÈRE DE L' HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	3 427 506 660	3 678 079 209	3 289 562 142
	1	Dépenses de personnel	92 393 824	94 681 220	99 881 775
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	66 648 994	66 362 767	65 441 263
	4	Subventions et transferts courants	99 033 843	80 035 222	79 239 104
	6	Dépenses d'investissement	3 169 430 000	3 437 000 000	3 045 000 000

77		MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	713 738 331	664 843 686	664 892 338
	1	Dépenses de personnel	118 432 361	121 364 393	128 030 575
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	267 652 673	266 503 229	262 802 604
	4	Subventions et transferts courants	300 653 298	242 976 064	240 559 158
	6	Dépenses d'investissement	27 000 000	34 000 000	33 500 000
78		MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURBLE	444 196 692	444 433 275	441 887 169
	1	Dépenses de personnel	131 236 524	134 485 550	141 872 438
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	139 867 826	139 267 158	137 333 315
	4	Subventions et transferts courants	62 092 342	50 180 567	49 681 416
	6	Dépenses d'investissement	111 000 000	120 500 000	113 000 000
80		COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC LA SOCIETE CIVILE	200 445 465	190 877 514	195 152 878
	1	Dépenses de personnel	86 276 450	88 412 398	93 268 626
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	40 404 303	40 230 786	39 672 147
	4	Subventions et transferts courants	2 764 712	2 234 330	2 212 105
	6	Dépenses d'investissement	71 000 000	60 000 000	60 000 000
81		MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	1 088 055 757	989 028 779	991 958 634
	1	Dépenses de personnel	317 055 864	324 905 223	342 751 292
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	234 703 698	233 695 754	230 450 689
	4	Subventions et transferts courants	145 686 196	117 737 802	116 566 653
	6	Dépenses d'investissement	390 610 000	312 690 000	302 190 000
82		MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DE L'ÉNERGIE	5 707 226 903	4 844 260 707	4 810 031 412
	1	Dépenses de personnel	56 842 061	58 249 302	61 448 761
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	321 534 185	320 153 345	315 707 743
	4	Subventions et transferts courants	4 102 970 657	3 315 858 060	3 282 874 908
	6	Dépenses d'investissement	1 225 880 000	1 150 000 000	1 150 000 000
85		HAUT CONSEIL DE LA JEUNESSE	10 910 970	10 864 113	10 713 255
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	10 910 970	10 864 113	10 713 255
89		TAAZOUR	5 510 783 328	6 018 900 564	5 920 347 842
	1	Dépenses de personnel	153 241 597	157 035 402	165 660 886
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	157 541 731	156 865 162	154 686 956
	4	Subventions et transferts courants			
	6	Dépenses d'investissement	5 200 000 000	5 705 000 000	5 600 000 000
95		AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS	17 646 651	17 570 867	17 326 880
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	17 646 651	17 570 867	17 326 880

96		Caisse de Retraite	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
	4	Subventions et transferts courants	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
98		Charge de la dette publique	4 126 221 739	3 903 233 738	3 734 680 075
	3	Charge de la dette publique	4 126 221 739	3 903 233 738	3 734 680 075
99		DÉPENSES COMMUNES	9 082 489 406	8 629 941 861	8 671 317 897
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	1 209 843 746	1 204 648 028	1 187 920 464
	4	Subventions et transferts courants	1 276 278 641	743 678 223	721 360 145
	6	Dépenses d'investissement	3 503 500 000	3 503 500 000	3 503 500 000
	7	Crédits non ventilés	3 092 867 018	3 178 115 611	3 258 537 289

ANNEXE 1. TABLEAU DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES PRÉVISIONNELLES (TOFE)

	2025	2026	2027
(en MdS MRU)	Prévision	Prévision	Prévision
Recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières)	104,65	108,36	110,29
Revenus non pétroliers et dons	102,05	104,46	106,39
Revenus non pétroliers hors dons	93,24	96,46	100,30
Recettes fiscales	67,01	70,48	74,35
Taxes sur les revenus et profits	22,38	23,26	24,08
IS, IBAPP, BIC, BNC	8,20	8,60	8,90
Dont extractif	1,20	1,50	1,70
Impôt minimum forfaitaire douanes	2,73	2,94	3,21
Crédit d'Impôts IMF			
ITS	9,00	9,20	9,40
IRCM	1,25	1,27	1,30
Dont extractif	0,35	0,34	0,35
Régime Simplifié d'Imposition (RSI)	1,20	1,25	1,27
Taxes sur les biens et services	31,25	32,93	34,83
TVA intérieure	5,80	5,85	5,93
TVA sur les importations	13,30	14,50	15,25
Taxe unique SNIM et TPS	5,00	5,00	5,50
Dont extractif	2,20	2,00	2,10
Taxe sur les produits pétroliers	3,27	3,53	3,86
Droits de consommation (the, tabac, sucre, ciment)	2,08	2,25	2,47
Autres taxes (assurances, véhicules, aéroport, et IRF)	1,80	1,80	1,82
Taxes sur le commerce international	12,38	13,28	14,43
Importations	11,01	11,88	12,98
Taxes statistique	1,37	1,40	1,45
Autres recettes fiscales	1,00	1,00	1,00
Recettes non fiscales	26,23	25,98	25,95
Recettes de la pêche	6,74	6,84	6,76
Recettes minières	2,71	2,58	2,65
Dividendes et redevances des entreprises publiques	7,41	6,81	6,81
SNIM	4,60	4,60	4,60
Comptes spéciaux	5,41	5,74	5,69
Recettes en capital	1,53	1,71	1,83
Autres	2,43	2,30	2,21
Dons	8,80	8,00	6,09
Projets	7,27	6,69	4,78
Aide budgétaire	1,53	1,31	1,31
Dépenses et prêts nets	106,19	109,12	111,88
Dépenses courantes	63,19	61,38	61,96
Salaires et traitements	26,13	26,78	28,25

Biens et services	10,82	10,78	10,63
Transferts courants	13,61	11,00	10,89
Intérêts sur la dette publique	4,13	3,90	3,73
Extérieurs	2,41	2,17	1,83
Intérieurs	1,72	1,74	1,91
Comptes spéciaux	5,41	5,74	5,20
Dépenses d'équipement et prêts nets	43,00	47,74	49,91
Investissements financés par extérieur***	11,49	15,90	17,91
Investissements financés par intérieur (dont dépenses FAID)	31,51	31,84	32,00
Réserves communes	3,09	3,18	3,26
Recettes pétrolières (net)	2,60	3,90	3,90
Solde primaire non extractif	- 14,35	- 15,31	- 17,01
Solde global; dons compris (déficit -)	- 1,54	- 0,75	- 1,59